



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable
Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF)



LE PIF EN RDC, 10 ANS APRES



RAPPORT

2023

*Ce rapport est destiné au grand public.
Pour les détails sur les aspects techniques, veuillez contacter l'Unité de Coordination du PIF*

ucpif.rdc@gmail.com

Rapport d'activités publié par l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt de la RDC.

Supervision :

Dr. Clément VANGU LUTETE, Coordonnateur National

Rédaction :

Yannick LWAMBA FATAKI, Expert National en Suivi & Evaluation

Contributions :

Noël Prosper DIAMBU MALANDA, Responsable Administratif et Financier

Michel MITUNGULU TSHIBANDA, Auditeur Interne

Alex YENGE BOMBA, Expert en Gestion Environnementale

Affermi KUFINU DIAMATONDO, Expert en Système d'Information Géographique, SGBD & AT

Willy MVELA, Responsable Infrastructures

Anselme SISI MUMBERE, Expert en Communication

Angelo Clay BAKAVUIDI TUSOSA, Responsable Passation des Marchés

Papy SINGA TABOU, Assistant du Coordonnateur

Jean KAPITA ZALOSO, Assistant Administratif et Opérateur de Saisie

Mise en page et infographie :

Bleu Blanc

Copyright UC-PIF Mars 2024

www.ucpif.cd

www.facebook.com/pifrdc

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	5
Préface	7
Avant-propos	9
Les 10 ans du PIF/RDC: bilans, leçons et perspectives	10
Programme d'Investissement pour la Forêt de la RDC	14
Zones d'intervention du PIF et des Financements Additionnels du PGAPF en RDC.....	15
Programme Reduction des Emissions (PRE) du Mai-Ndombe	17
1. Le PIREDD/Mai-Ndombe	17
2. FA FEM	24
3. Projet d'Opérationnalisation de l'ERPA (OPERPA).....	24
Contrat d'Achat-Vente de Réduction d'Émissions (CAVRE/ERPA).....	30
Supervision et Appui Technique de l'UC-PIF	35
Gestion socio-environnementale	36
Système d'Information Géographique (SIG)	39
Communication	41
Administration, Secrétariat et Archivage	43
Passation des Marchés	45
Infrastructures	48
Suivi et Evaluation	49
Perspectives du PIF RDC pour 2024	52

ACRONYMES

ACP	: Agence Congolaise de Presse	CPM	: Cellule de Passation des Machés
ACODED	: Action Concertée pour le Développement Durable	CPR	: Cadre de Politique de Réinstallation
ADIKIS	: Action pour le Développement Intégré de Kisangani et de la Cuvette Centrale Congolaise	COCOSI	: Comité de Coordination du Site
ALE	: Agence Locale d'Exécution	COP	: Conférence des Parties
AMAR	: Action Massive Rurale	COOINDELO	: Coopérative Ingende Lokouke
AMI	: Avis à Manifestation d'Intérêts	COOPEBAS	: Coopérative des Basengele
ANAPAC	: Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire	COVID-19	: Corona Virus Disease 2019
ANO	: Avis de Non Objection	CPPA	: Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones
APA	: Accès et Partage des Avantages	CSB	: Centre de Surveillance de Biodiversité
APROBES	: Actions pour la Promotion du Bien-Être Social	CSNOV	: Centre d'Etudes des Substances Naturelles d'Origine Végétale
APRODI	: Action pour la Promotion et le Développement Intégré	CTMP-PF	: Comité Technique Multisectoriel Provincial de Planning Familial
ASBL	: Association Sans But Lucratif	DDD	: Direction de Développement Durable
AT	: Aménagement du Territoire	DES	: Division des Services Environnementaux
BAD	: Banque Africaine de Développement	DIAF	: Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
BM	: Banque Mondiale	EIES	: Etudes d'Impacts Environnemental et Social
BMD	: Banque Multilatérale de Développement	ERPA	: Emission Reductions Payment Agreement
CABEN	: Cacaoyère de Bengamisa	FA/CAFI	: Financement Additionnel/Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale
CADIM	: Centre d'Appui au Développement Intégral de Mbankana	FA/FEM	: Financement Additionnel/Fonds pour l'Environnement Mondial
CAFI	: Central African Forests Initiative (Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale)	FC	: Franc Congolais
CARG	: Conseil Agricole et Rural de Gestion	FCPF	: Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
CART	: Conseil Agricole et Rural de Territoire	FDM	: Fondation Daniel Madimba
CAVRE	: Contrat d'achat/Vente des Réductions D'Emissions	FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
CEILU	: Centre d'Encadrement Intégré de Lukibu	FONAREDD	: Fonds National REDD
CEMA	: Cultures et Elevages du Mayumbe	FRMi	: Forêts, Ressources, Management Ingénierie
CES	: Cadre Environnemental et Social	GES	: Gaz à Effets de Serre
CEP	: Cellule d'Exécution du Projet	GPS	: Global Positioning System (Système de Positionnement Global)
CF	: Cadre Fonctionnel	Ha	: Hectare
CFCL	: Concession Forestière des Communautés Locales	HIMO	: Haute Intensité de Main d'Oeuvre
CGES	: Cadre de Gestion Environnemental et Social	HS/EAS	: Harcèlement Sexuel/Exploitation et Abus Sexuels
CGRPC	: Cadre de Gestion des Ressources Physiques Culturelles	ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
CIF	: Climate Investment Fund (Fonds d'Investissement pour le Climat)	MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
CLD	: Comité Local de Développement	METT	: Management Effectiveness Tracking Tool
CLIP	: Consentement Libre Informé et Préalable	MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
CN-REDD	: Coordination Nationale REDD	MPO	: Manuel des Procédures Opérationnelles
		MOD	: Maître d'Ouvrage Délégué

MPTF	: Multi -Partner Trust Fund	PPB	: Plan de Partage des Bénéfices
MRV	: Mesurage Rapportage et Vérification	PPM	: Plan de Passation des Marchés
NES	: Normes Environnementales et Sociales	Programme RE	: Programme de Réduction d'Emissions
NVD	: Nouvelle Vision de Développement	PSAT	: Plan Simple d'Aménagement du Territoire
OCEAN	: Organisation Concertée des Écologistes et Amis de la Nature	PSE	: Paiement pour Services Environnementaux
OCC	: Office Congolais de Contrôle	PSG	: Plan Simple de Gestion
ONG	: Organisation Non Gouvernementale	PSG/ZT	: Plan Simple de Gestion des Zones Tampons
ONU-REDD	: Programme des Nations Unis pour la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts	PUT	: Plan d'Utilisation des Terres
OSAPY	: Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux Pygmées	RE	: Réduction des Emissions
OPERPA	: Opérationnalisation de l'ERPA	RDC	: République Démocratique du Congo
OPS	: Opérateur de Saisie	REDD	: Réduction d'Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
PA	: Peuples Autochtones	RNA	: Régénération Naturelle Assistée
PAD	: Project Appraisal Document	RNTL	: Réserve Naturelle Tumba Lediiima
PDD	: Plan de Développement Durable	RSF	: Rapport de Suivi Financier
PLD	: Plan Local de Développement	RTNC	: Radio Télévision Nationale Congolaise
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux	SECOFIC	: Société d'Expertise Comptable, Fiscal et en Conseil
PDT	: Plan de Développement du Territoire	SG-EDD	: Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social	SGBD	: Système de Gestion des Bases des Données
PFABO	: Produits Forestiers Autres que le Bois d'Oeuvre	SIG	: Système d'Information Géographique
PGEC	: Plan de Gestion de l'Espace Contractuel	SNSF	: Système National du Suivi du Couvert Forestier
PGES-C	: Plan de Gestion Environnemental et Social de Chantier	TDR	: Termes de Référence
PGAPF	: Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers	UC-PIF	: Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt
PGMO	: Plan de Gestion de la Main-d'Oeuvre	UPINO	: Union des Paysans d'Inongo
PGPP	: Plan de Gestion des Pestes et Pesticides	USD	: Dollar Américain
PGRN	: Plan de Gestion des Ressources Naturelles	VBG	: Violences Basées sur le Genre
PIF	: Programme d'Investissement pour la Forêt	VSAT	: Very Small Aperture Terminal
PIFORES	: Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes	WWC	: Wildlife Works Carbon
PIREDD	: Projet Intégré REDD+	WWF	: Worldwide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)
PIREDD/MBKIS	: Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani		
PIREDD/MND	: Projet Intégré REDD+ dans le Maï-Ndombe		
PM	: Passation des Marchés		
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes		
PNSR	: Programme National de Santé de la Reproduction		
PPA	: Plan en faveur des Peuples Autochtones		

PREFACE



La lutte contre les effets du changement climatique est au centre des préoccupations du Gouvernement de la RDC depuis plusieurs années. Le rapport annuel 2023 de l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) arrive à un moment déterminant de l'histoire de la gestion forestière en RDC.

En effet, pour le Gouvernement de la République, les forêts doivent désormais être perçues non seulement comme la solution à la crise climatique mondiale mais aussi et surtout comme un levier pour l'éradication de la pauvreté et le développement économique durable.

L'atteinte de ce double objectif de l'éradication de la pauvreté et le développement économique durable ne peut se réaliser que si certaines actions sont mises en œuvre en aval tout comme en amont afin de protéger et de restaurer le couvert forestier. Ainsi, les différents investissements sectoriels réalisés dans le cadre du Programme d'Investissement pour la Forêt de la RDC à travers certaines Provinces s'inscrivent dans cette dynamique. Par ailleurs, dix ans après la mise en œuvre des projets du PIF à savoir le Projet de Gestion Améliorée de Paysages Forestier (PGAPF) et le Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS), les objectifs assignés ont été largement dépassés.

Avec l'émergence du marché de finance carbone, le Gouvernement de la République, sous l'impulsion de **Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République, mon Ministère a entrepris depuis l'année dernière, certaines réformes visant à mettre en place un cadre de gouvernance solide et à définir une économie politique pour rendre ce nouveau secteur de l'économie à la fois attractif et sécurisant pour les acteurs économiques. Cette démarche s'est traduite par l'adoption des dix mesures urgentes pour la gestion des ressources naturelles par le Gouvernement, notamment l'institution d'une taxe carbone, la création de l'Autorité de Régulation du Marché Carbone, etc.

En plus de ces mesures urgentes, le Gouvernement de la RDC s'est, une fois de plus, fixé un jalon ambitieux de faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières, ainsi que marines de la RDC soient effectivement conservées. Ainsi, les investissements déployés dans la Réserve Naturelle de Tumba Lediima vont aussi contribuer à l'atteinte de ce jalon.

Nous voulons ici saluer tous les partenaires techniques et financiers en l'occurrence la Banque mondiale, la BAD et le CAFI/FONAREDD, qui, depuis plusieurs années, accompagnent la RDC dans cet effort pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles tout en les invitant à maintenir ce dialogue afin d'aider la RDC à réaliser ses engagements internationaux dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. A l'Unité de Coordination du PIF (UC-PIF), je voudrais ici réaffirmer notre engagement à l'accompagner dans la réalisation des missions lui assignées par notre Ministère tout en l'encourageant à demeurer dans cette dynamique de redevabilité tel que prôné par le Gouvernement de la République.


Maître Eve BAZAIBA MASUDI
Ministre d'État en charge de
l'Environnement et
Développement Durable



Ferme Jean Jacques, plantation de palmiers à huile, Cité de Nioki, Territoire de Kutu, Province de Mai-Ndombe

AVANT-PROPOS



L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF), sous couvert du Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable, a l'honneur de vous présenter, pour la huitième année consécutive, son rapport d'activités de l'exercice 2023 destiné au grand public. La production de ce rapport coïncide avec la fin des activités de terrain des projets du Programme d'Investissement pour la forêt (PIF) à savoir (i) le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) et ses financements additionnels ainsi que le Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS) et du Mécanisme Dédié aux Populations Autochtones (DGM/PCDF). Le thème retenu pour ce rapport 2023 est « le PIF en RDC, 10 ans après ».

C'est le moment pour nous de faire le bilan des 10 années de mise en œuvre du PIF en RDC en mettant en exergue les résultats atteints, les leçons apprises et les perspectives d'avenir. En effet, engagé depuis 2009 dans le processus REDD+, les projets du PIF ont représenté les premiers investissements d'envergure déployés pour permettre à la RDC de démontrer la faisabilité de la REDD+.

Au cours des dix dernières années, grâce aux activités des projets ci-haut cités, nous nous sommes attaqués aux causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts : i) en développant des approches qui visent à sortir l'agriculture des zones forestières vers les zones savanicoles ; ii) en produisant des documents de planification de l'utilisation de l'espace ; et (iii) en déployant des investissements qui visent à favoriser le désenclavement et à renforcer les moyens d'existence des communautés des Terroirs villageois touchés par les différentes activités. Les ressources du PIF ont donc constitué un véritable fonds catalytique pour la REDD+ en RDC au regard des financements mobilisés afin d'étendre soit l'envergure des investissements en cours au niveau des projets, soit d'effectuer le passage à l'échelle des approches à la fois en termes d'objectifs quantitatifs mais aussi en termes de couverture géographique. En effet, près de 400 millions USD ont été mobilisés sur les dix dernières années contre un budget de 60 millions USD au départ issus du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) qui est une fenêtre de financement du Fonds d'Investissement Climat (FIC).

Aussi, les ressources du PGAPF ont contribué à la performance du Programme des Réductions des Émissions (PRE) du Mai-Ndombe pour lequel le Gouvernement de la RDC et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) ont signé un contrat d'Achat/Vente de Réduction des Émissions (CAVRE) pour un montant de 55 millions USD en septembre 2018. Avec l'émergence de la finance climatique et l'ambition des autorités à faire de la RDC un acteur majeur de l'économie verte, les différents projets mis en œuvre par notre Unité de Gestion constituent une base solide à capitaliser dans le cadre des prochaines opérations qui seront développées.

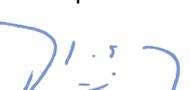
Des avancées majeures ont été enregistrées au niveau de différents projets durant l'année 2023. Au niveau des fonds additionnels du PGAPF, à savoir le PIREDD Mai-Ndombe et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FA/FEM), on note **568** Comités Locaux de Développement (CLD) Structurés/redynamisés, **568** Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT), **19** Comités Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) dont **4** de Territoires et **15** de Secteurs redynamisés, **2 097 ha** de palmiers à huile en savane et **3 676 ha** d'acacias mis en place, **14 228 ha** de savanes mis en défens, **4 635 ha** de forêts de conservation et/ou d'exploitation durable mis en place, **24** ponts et **11** dalots construits, **1** bac et **2** quais d'accostage en cours de finalisation, **21** microprojets en faveur des populations autochtones mis en œuvre, **4** concessions des forêts des communautés locales (CFCL) en cours d'obtention des titres, la Stratégie Nationale sur la Bioprospection produite et validée, le projet de Décret sur la Bioprospection produit et validé, **1** Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale (CTMP-PF) mis en place, l'opérationnalisation du Comité de Coordination de Site (COCOSI) de la Réserve Naturelle de Tumba Ledīima (RNTL), l'évaluation de l'efficacité de la gestion de la RNTL avec un score METT de 43%, etc...

Au niveau du PIREDD/MBKIS, on note **5** forêts dégradées (1 à Mbuji-Mayi, 2 à Kananga, 2 à Kisangani) dotées chacun d'un plan simple de gestion, **2 993 ha** des zones tampons de forêts dégradées enrichies, **4 800 ha** de savanes reboisés (2 141 ha à Mbuji-mayi, 1 745 ha à Kananga, 922 ha à Kisangani), **9 000** foyers améliorés vulgarisés à raison de 3 000 foyers par bassin, **3 073 ha** de plantation agroforestières mis en place (1 036 ha à Mbuji-mayi, 1 637 ha à Kananga, 400 ha à Kisangani), **10** Plans d'Utilisation des Terres élaborés de manière participative, etc...

C'est ici le lieu de saluer l'engagement des partenaires techniques et financiers de notre programme en occurrence la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et le CAFI/FONAREDD qui, au regard des résultats enregistrés dans le cadre des différents projets mis en œuvre par notre unité, ont levé l'option de financer des nouvelles opérations pour une mise à l'échelle des approches et pour la consolidation des résultats ci-haut présentés. Nous tenons à remercier également les autorités de notre Ministère de tutelle particulièrement Madame Eve BAZAIBA et Monsieur Benjamin TOIRAMBE, respectivement Ministre d'État et Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, pour tout l'appui continu apporté à notre Unité de Gestion qui facilite la mise en œuvre de différents projets. Ces remerciements s'adressent également aux Autorités de différentes Provinces concernées par les activités des projets pour leur accompagnement.

Aussi, Nous tenons à remercier une fois de plus l'ensemble des collaborateurs de notre programme, l'équipe de l'UC-PIF et les agents de notre Ministère, l'ensemble du personnel des Agences locales d'Exécutions et des autres opérateurs de terrain pour tout le travail abattu et résultats atteints durant l'année 2023 tout en les invitant à redoubler d'efforts pour l'année 2024.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.


Clément VANGU LUTETE
Coordonnateur PIF/RDC

LES 10 ANS DU PIF EN RDC : BILAN, LEÇONS APPRISSES ET PERSPECTIVES

Mot du Point Focal du PIF de la RDC



« Les ressources du PIF ont permis à la RDC de tester la faisabilité de la REDD+. A travers ses deux Programmes à savoir (i) le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) et (ii) le Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS), la RDC s'était lancée dans un processus dont les résultats devraient lui permettre de capturer des financements importants pour contribuer à la sauvegarde de son massif forestier afin de lutter contre le changement climatique tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Conscient des enjeux mondiaux sur la problématique du changement climatique, le Gouvernement de la RDC a entrepris des réformes majeures en inscrivant dans sa matrice de gouvernance des actions prioritaires à mener, notamment (i) l'achèvement du processus de conversion légale des titres forestiers et lutte contre l'exploitation illégale, (ii) l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier et biodiversité et (iii) la mise en œuvre du processus REDD+ afin

d'assainir le secteur de l'environnement.

Les fonds du PIF ont atteint leur but en tant qu'effet de levier ayant permis à la RDC de mobiliser des financements importants les 10 dernières années dans le secteur de l'environnement. Nous pouvons citer, entre autres, les ressources de l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale à travers le Fonds National REDD de la RDC (500 millions USD) qui ont financé 18 programmes (dont certaines des réformes sectorielles, et d'autres juridictionnels à l'échelle des Provinces), celles de l'IDA (300 millions USD); consacrant ainsi le passage à l'échelle des approches développées dans le cadre des projets du PIF (PGAPF et PIREDD/MBKIS). Ainsi, pour la RDC, la question de changement climatique reste au cœur de sa stratégie de développement qui vise à concilier l'impératif de l'amélioration des conditions de vie de ses populations avec celui d'avoir un espace de vie propre (moins pollué). C'est ici le lieu de saluer la collaboration fructueuse entre la RDC et le Conseil d'Administration du FIP qui a contribué à hisser la RDC au rang d'acteurs majeurs engagés dans la lutte contre le changement climatique au niveau mondial. Par ailleurs, la RDC s'engage à poursuivre sa collaboration avec les instances du FIC, pour non seulement mobiliser des financements, mais aussi pour partager son expérience acquise durant les 10 années de mise en œuvre du PIF.

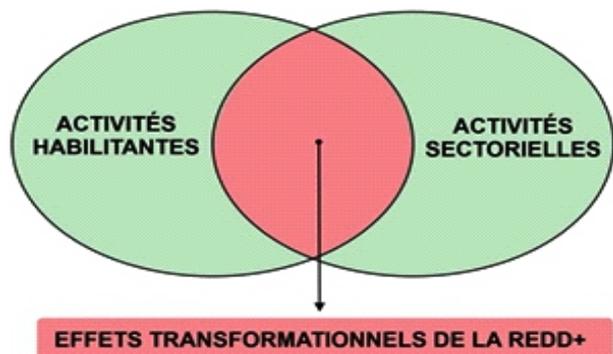

Félicien MULENDA KAHENGA
Coordonnateur du CTR et Point Focal PIF de la RDC

1. Introduction

La RDC a été sélectionnée en 2010 parmi les huit pays pilotes du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), l'un des trois Programmes du Fonds Stratégique pour le Climat (FSC). Le Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) de la RDC s'insérait dans le processus national REDD+ en tant que première source de financement devant permettre à la RDC d'entrer dans une phase d'investissement pour engager un déploiement opérationnel et à grande échelle de la REDD+ et développer les premiers programmes des changements transformationnels à partir du premier trimestre 2015.

Dans ce cadre, le Gouvernement de la RDC avait reçu deux Dons pour couvrir les coûts de deux projets pilotes à savoir : (i) le Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani « PIREDD/MBKIS » (21.5 millions USD), (ii) le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers « PGAPF » (36,9 millions USD) respectivement sur financement de la Banque africaine de développement (BAD) pour le premier projet et de la Banque mondiale (BM). A travers ces deux projets pilotes, la RDC a vécu, sur les 10 dernières années de mise en œuvre

des projets du PIF, les effets transformationnels de la REDD+ à travers la combinaison des activités habilitantes et sectorielles mobilisant ainsi les autorités étatiques, les communautés locales, le secteur privé, la société civile.

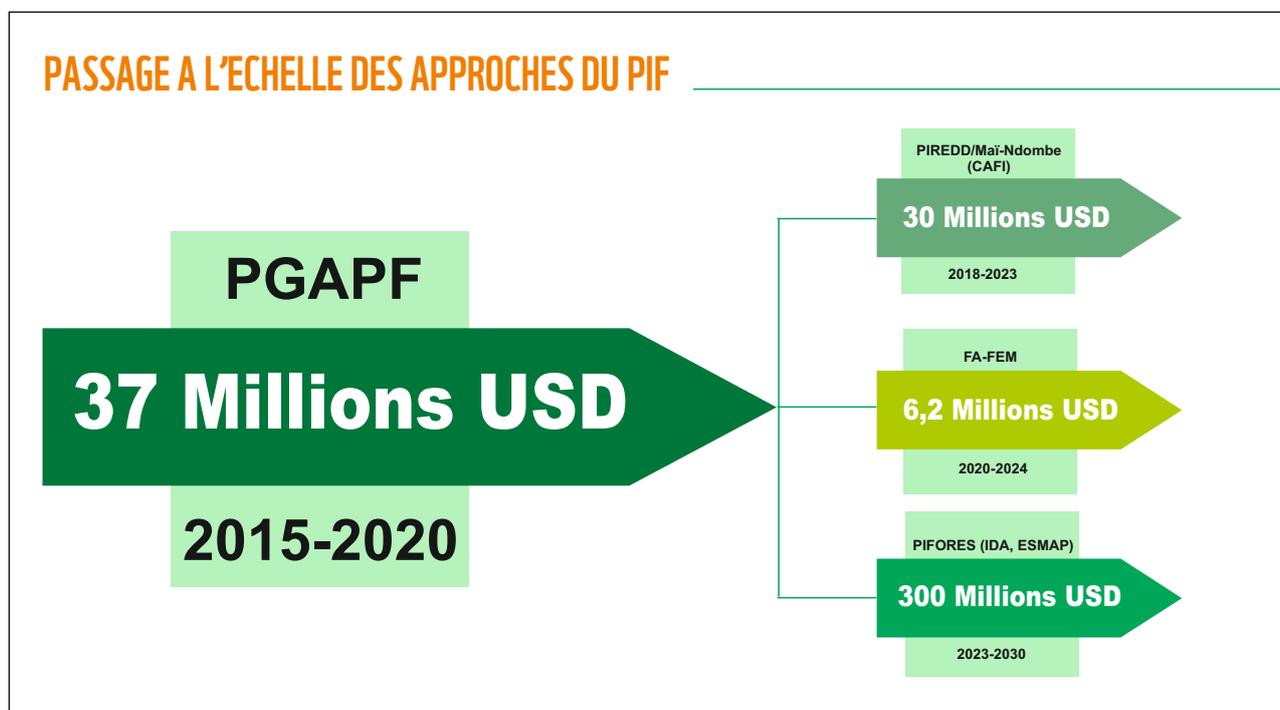


En plus, la RDC a reçu du FIC, à travers la fenêtre de financement du Mécanisme Dédié au PA (DGM), des ressources pour la mise en œuvre des activités en faveur des populations autochtones (6 millions USD).

2. Le PIF comme Financement catalytique pour la REDD+ en RDC.

Les ressources du PIF ont constitué un fonds catalytique pour la REDD+ en RDC. En effet, les résultats observés au niveau des différents projets du PIF ont permis de capter des

ressources supplémentaires occasionnant ainsi un passage à l'échelle des approches territoriales portées par le modèle PIF.



3. Résultats importants enregistrés

Au niveau du PGAPF

Les activités du PGAPF ont été réalisées dans les Provinces du Kongo Central et du Maï-Ndombe ainsi que de la Ville Province de Kinshasa. Le projet a clôturé le 30 juin 2020 et les résultats ci-après ont été atteints : On note **17 166** hectares d'agroforesterie mis en place (*dont 4 070 ha pour la composante 1, 5 493 ha pour la composante 2 et 7 603 ha pour la composante 3*), **21 253** hectares de savanes mis en défens/conservation (*dont 13 271 ha pour la composante 1 et 7 980 ha pour la composante 3*), **422** Comités Locaux de Développement mis en place (*dont 214 pour la composante 1 et 208 pour la Composante 3*), **206** Plans de Gestion des Ressources Naturelles

élaborés (*dont 102 pour la composante 1 et 104 pour la composante 3*), 4 Plans de Développement de Territoires élaborés, **80 625** foyers améliorés vulgarisés, **215** Km de route réhabilités par la méthode HIMO, **4** bâtiments administratifs construits, **325** contrats des Paiements pour Services Environnementaux de reboisement signés entre **155** CLD et le PIF pour une valeur de **1.360.472,75** USD pour utilisation communautaire (écoles, puits aménagés, etc....).

AU NIVEAU DU PIREDD MBKIS

Bien que le projet ait démarré effectivement avec un retard de 3 ans, des résultats majeurs ont été enregistrés. Il s'agit notamment de la dotation de plan simple de gestion à 5 forêts dégradées ; de l'enrichissement avec les essences à croissance rapide de 2 993 ha des zones tampons de forêts dégradées sur les 3 200 ha attendus ; de la vulgarisation des 9 000 PA à raison de 3 (03) bassins ; du reboisement de 4 800 ha de savanes (2 141 à Mbuji-Mayi, 1 745 à Kananga, 922 à Kisangani) sur les 5 545 ha attendus ; de la vulgarisation de 9 000 foyers améliorés à raison de 3 000 foyers par bassin ; de la mise en place de 3 073 ha de plantation agroforestières (1 036 ha à Mbuji-Mayi, 1 637 ha à Kananga, 400 à Kisangani) sur les 3 600 ha attendus ; de l'élaboration participative de 10 Plans d'Utilisation des Terres, etc...

1. SUCCÈS DES APPROCHES DÉVELOPPÉES DANS LE CADRE DES PROJETS DU PIF

a) Par rapport au renforcement des capacités

Les ressources du PIF ont permis de renforcer les capacités des services techniques des entités touchées par les différents projets non seulement en termes de maîtrise de nouvelles approches de gestion des ressources naturelles, mais aussi en termes d'équipements et infrastructures (bâtiments) pour permettre à l'administration de nouvelles Provinces issues du démembrement de travailler dans les meilleures conditions.

b) Par rapport à la participation de la Société civile

Dans la mise en œuvre de différents projets gérés par l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt, la société civile a constitué un maillon important pour la bonne exécution. En effet, les équipes de la Société civile ont significativement appuyé les projets dans la mobilisation et la sensibilisation des communautés, dans le suivi indépendant, dans le déploiement et la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes, mais aussi, dans la mise en œuvre de ses activités propres, notamment celles en rapport avec les populations autochtones. Signalons que la participation de la Société civile était aussi effective au sein des organes de gouvernance des projets notamment le Comité de Pilotage (National, Provincial).

c) Par rapport au rendement agricole

En termes d'impact, il est important de signaler que l'un des succès majeurs des approches développées dans le cadre des projets du PIF est que le projet a favorisé le changement des pratiques agricoles, notamment en sortant l'agriculture de la forêt pour la pratiquer en savane.

En effet, les plantations réalisées dans le cadre de l'agroforesterie ont permis de doubler le rendement de certaines spéculations en savane. C'est le cas de manioc dont le rendement est passé de **3 tonnes/hectare** à près de **7 tonnes/hectare** et le maïs de **1,5 tonnes/hectare** à **3,5 tonnes/hectare**. Fort de ces résultats, des demandes considérables ont été enregistrées par les ALE dans les différents bassins du projet. Malheureusement, la durée du projet n'a pas permis d'y répondre positivement.



Recolte de manioc à Kiri, Province du Mai-Ndombe

d) Par rapport à l'amélioration des conditions de vie

Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie des personnes impliquées dans la réalisation de différentes activités notamment agricole, bien que l'étude permettant d'en capter les indices n'a pas été réalisée à la fin du projet ; il ressort des études réalisées dans le cadre des projets similaires et qui sont sous gestion de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), que les revenus monétaire et non monétaire des ménages bénéficiaires issus des activités similaires (agroforesterie, afforestation, enrichissement) ont connu, en moyenne, un accroissement de **20%**.

e) Par rapport à la séquestration des GES

En termes de séquestration des Gaz à Effet de Serre (GES) à la suite des investissements réalisés (plantations), le niveau de séquestration observé est de **154 344,33 tonnes/an** contre **83 068,68 tonne/an** de séquestration théorique.

f) Par rapport aux réformes

Il est important de relever que les activités développées grâce au PGAPF ont permis d'alimenter certaines réformes au niveau national, notamment celle sur la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire. En effet, tous les plans (PGRN, PSG) produits ont été capitalisés par l'administration de l'aménagement du territoire dans le cadre de la standardisation des outils (Guide Méthodologique pour l'élaboration des PSAT).

Grâce aux structures locales de gouvernance (CLD) mises en place, et le package d'activités proposé dans le cadre de restauration des paysages forestiers, l'on assistait à un retour progressif des déplacés à cause des opportunités offertes par le projet qui leur donnait la possibilité d'une réinsertion aisée dans la communauté.

g) Par rapport à la Cohabitation des communautés

Entre 2016 et 2019, la région du Kasai était touchée par des violences intercommunautaires ayant causé le déplacement interne et externe des populations.

h) Par rapport au financement de l'économie au niveau local

Les activités des projets du PIF, notamment le PGAPF ont jeté les bases pour la mise en place d'un premier modèle de développement vert à l'échelle juridictionnelle d'une Province. Il s'agit du Programme de Réduction d'Émissions (PRED) du Mai-Ndombe.

GRANDES ORIENTATIONS FORMULEES PARTANT DES LEÇONS APPRISSES DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU PIF

A la suite de la mise en œuvre des projets du PIF, des orientations majeures ont été formulées en vue de leur prise en compte dans le cadre des prochaines opérations :

1. Par rapport à la mise en œuvre :

- . Développer les activités orientées vers les bénéficiaires locaux directs ;
- . Fournir des incitations à court terme et des avantages socio-économiques alternatifs pour la durabilité des résultats à long terme.

2. Par rapport aux Comités Locaux de Développement :

- . Remédier aux risques de fragilisation des CLD (comités cloisonnés, difficultés à gérer des crises, manque de dynamisme), notamment les mandats plus courts des représentants pour renouveler les équipes (ex 1 an) ;
- . Assurer une plus grande participation des agents de développement rural à la gestion des CLD (ex. convocation des assemblées électorales), etc...

3. Par rapport à l'aménagement du Territoire

- . Promouvoir un dialogue permanent et soutenu sur les questions d'aménagement à tous les niveaux (national, provincial et territorial).

4. Par rapport aux Paiements pour Services Environnementaux

- . Écourter les échéances de paiement et assurer un suivi de l'utilisation des ressources payées afin de sensibiliser les bénéficiaires sur sa bonne utilisation.

5. Par rapport aux plantations agroforestières en savanes

- . Utiliser les PSE pour encourager l'entretien des pare-feux afin de réduire le risque de pertes agricoles causés par des feux de brousse ;
- . Planifier une durée de projet de 7-8 ans ;
- . Démarrer les plantations au début de la mise en œuvre du projet.

6. Par rapport au soutien aux peuples indigènes

- . Élargir la sphère d'intervention au-delà des activités alternatives jusque-là proposées, en favorisant par exemple l'alphabétisation pour adultes.

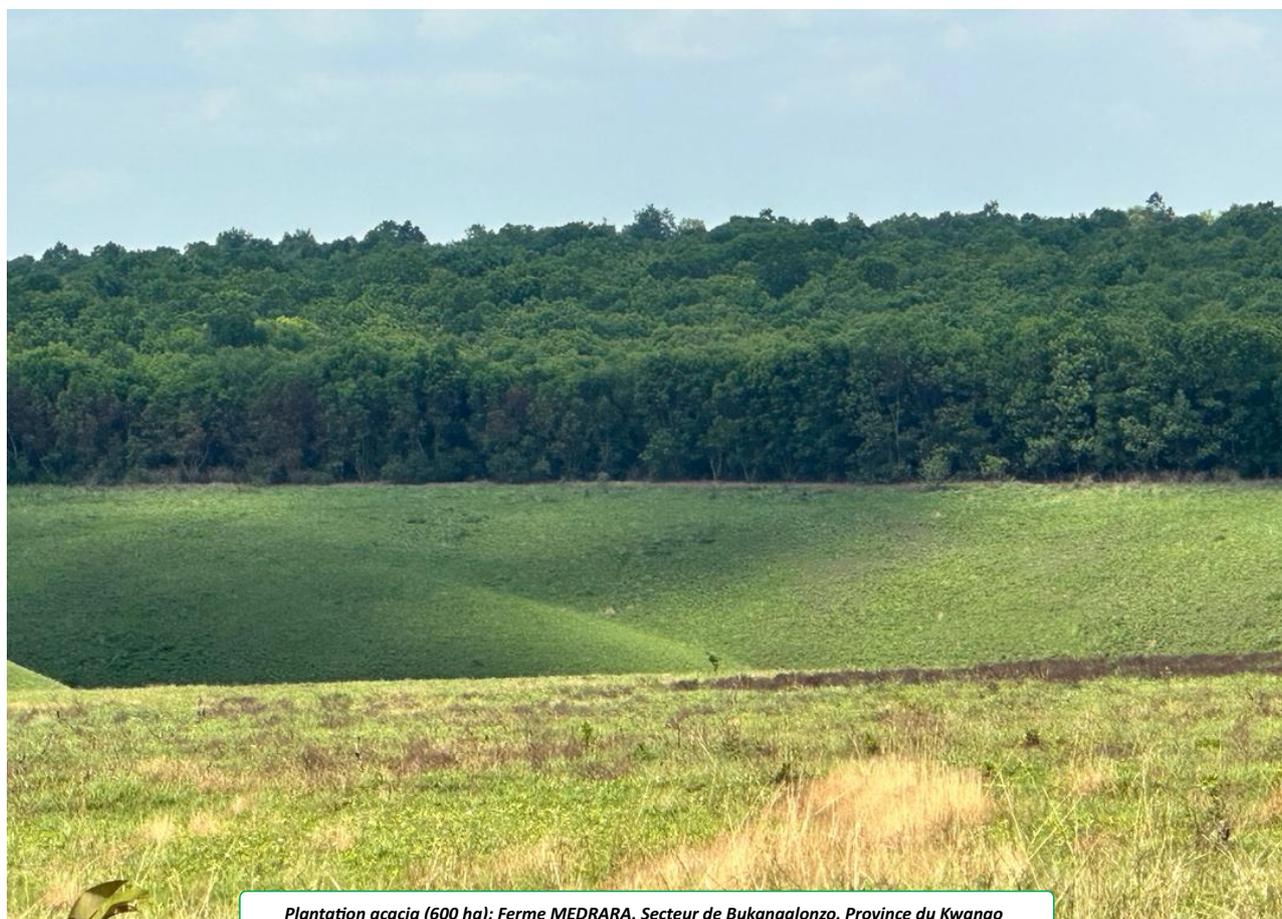
LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET DE LA RDC

La bonne réussite de différents modèles développés par le PIF de la RDC a milité en faveur des financements additionnels de la part de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD (FONAREDD) avec la Banque mondiale comme Agence d'exécution du CAFI afin de couvrir aussi l'Ex-District du Maï-Ndombe et ainsi promouvoir la performance du Programme de Réduction des Émissions (PRE) de la Province du Maï-Ndombe. Il s'agit du Projet Intégré REDD+ dans le Maï-Ndombe (PIREDD/MND). Comme pour le Projet Parent, le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers, ce financement additionnel développe une approche territoriale cohérente et coordonnée pour combattre la déforestation, en s'adressant aux causes de celle-ci et de la dégradation des forêts.

La Banque mondiale a mobilisé pour le PIF de la RDC, un second financement additionnel au PGAPF de 6,2 millions de dollars américains auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dont l'objectif est d'accroître l'envergure des activités du PIREDD/Maï-Ndombe avec un accent particulier sur les aspects de biodiversité. Un autre financement de 5 millions USD a été mobilisé par la Banque mondiale auprès de l'Allemagne. Il s'agit du Projet d'Opérationnalisation de l'ERPA (OPERPA) qui vise à améliorer l'environnement favorable à des paiements efficaces basés sur les résultats dans le cadre PRE du Maï-Ndombe.

Tous ces financements sont gérés par l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF), une structure dédiée au sein du Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable de la République Démocratique du Congo.

A ce jour, un nouveau programme de grande envergure est en cours de préparation pour mettre à l'échelle, dans les zones de l'Ouest, du Centre et de l'Est de la RDC, les approches territoriales développées dans le cadre de la mise en œuvre du PIF. Ce programme va couvrir les dix Provinces du Nouveau Cadre de Partenariat Pays de la Banque mondiale pour la période 2022-2026.



Plantation acacia (600 ha): Ferme MEDRARA, Secteur de Bukangalongo, Province du Kwango

LES ZONES D'INTERVENTION DU PIF ET DES FINANCEMENTS ADDITIONNELS DU PGAPF EN RDC:___

Le PGAPF et les FA interviennent dans les Territoires des Provinces suivantes : _____

Province du Mai-Ndombe :

Territoires de Yumbi, de Mushie, de Kwamouth, de Bolobo, de Kutu, d'Oshwe, de Kiri et d'Inongo.

Province de l'Equateur :

Territoires de Lukolela et Bikoro

Province du Kongo Central :

Territoire de Kasangulu :

Secteur de Luila

Territoire de Madimba :

Secteurs de Ngufu et de Ngeba

Territoire de Songololo

Secteurs de Kimpese et de Luima

Territoire de Luozu

Secteurs de Mbanza-Ngoyo, de Kimbanza et de Kivunda

Territoire de Mbanza-Ngungu

Secteurs de Ngombe Matadi et de Ntimansi/NKAMBA.

Hinterland de la Ville de Boma

Territoire de Muanda :

Secteurs des Asolongo (Mangroves), de Boma Bungu et de La Mer ;

Territoire de Seke Banza :

Secteurs de Bundi et de Lufu;

Territoire de Lukula

Secteurs de Fubu et de Tsundi Sud.

Ville Province de Kinshasa :

Commune de Maluku, qui comprend une grande partie des Plateaux des Bateke.

Province du Kwango :

Territoire de Kenge

Secteur de Bukanga Lonzo (qui comprend une partie du Centre-Est des Plateaux des Bateke) ;

Territoire de Popokabaka

Secteur de Lufuna (qui comprend la partie Sud-Est des Plateaux des Bateke);

Le PIREDD/MBKIS intervient dans les Territoires des Provinces suivantes : _____

Province de la Tshopo :

Territoires de Banalia et d'Opala et en particulier dans les sites de Yaleko, de Bengamisa et de Masako. Le Secteur de Lubuya-Bera.

Province du Kasai Oriental et la Province de la Lomami :

Territoires de Miabi, de Luilu et de Lupatapata, en particulier

dans les sites de : Bena Luanga, Mabaya, Kankelenge, Katabaye, Luputa, et l'hinterland de Mbuji-Mayi.

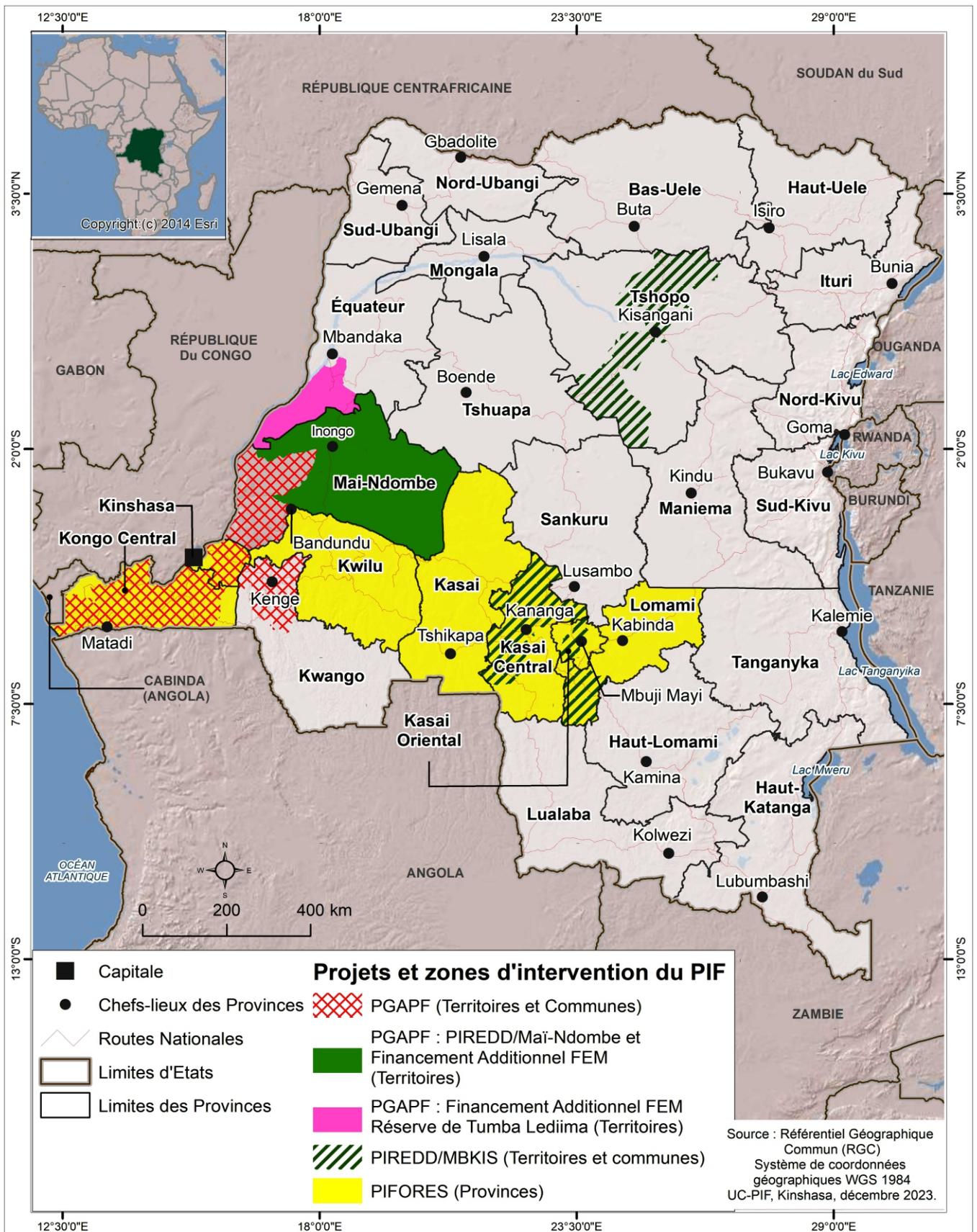
Province du Kasai Central :

Territoires de Kazumba, Demba et Dimbelenge.



Ferme KAMPA, plantation d'acacia, Secteur Lac Mukamba, Territoire de Dimbelenge, Province du Kasai Central

Zones d'intervention du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) en République Démocratique du Congo (RDC)



PROGRAMME REDUCTION DES EMISSIONS (PRE) DU MAÏ-NDOMBE

La mise en œuvre actuelle du Programme de Réduction d'Émissions est assurée à travers les sept (7) piliers de la stratégie nationale REDD+, dont quatre piliers habitants :

- Aménagement du Territoire ;
- Renforcement des capacités de l'administration décentralisée ;
- L'amélioration du climat des affaires ;
- La démographie.

Et trois piliers sectoriels :

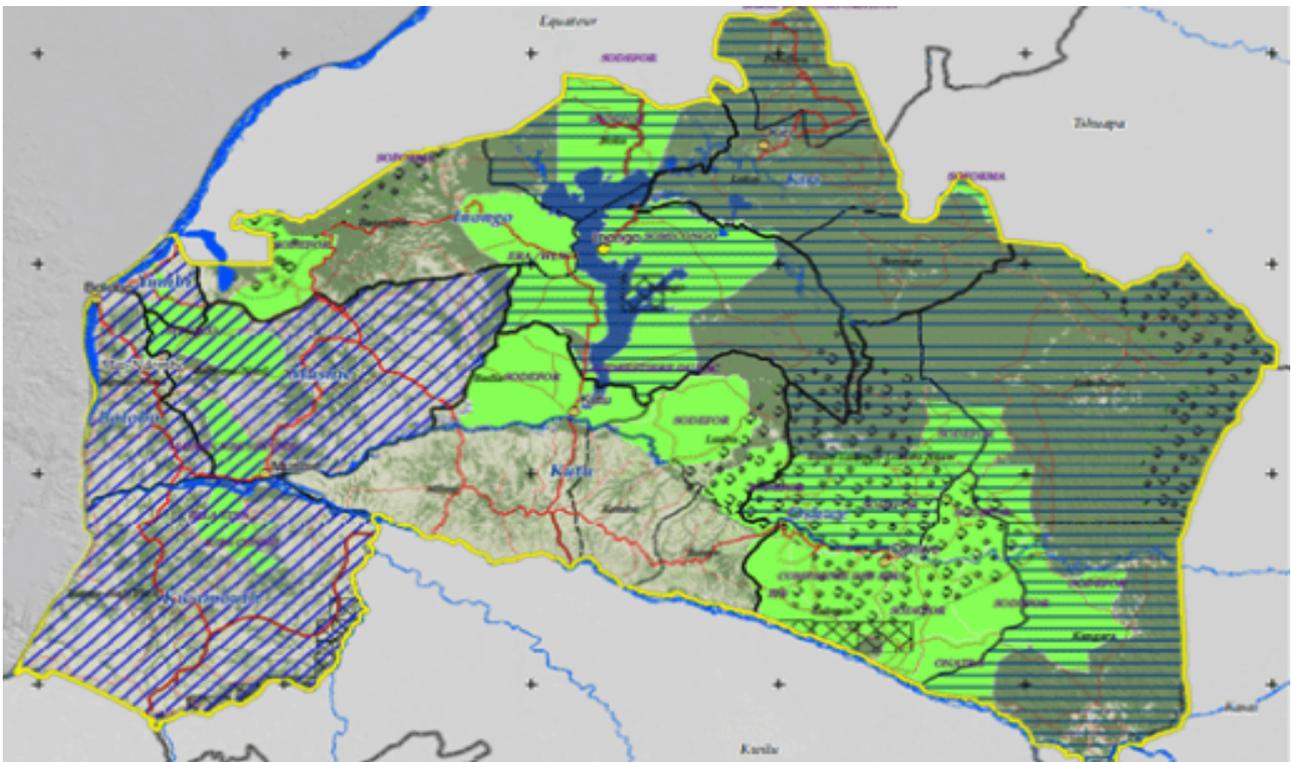
- Agriculture ;
- Forêt ;
- Énergie.

Les activités réalisées dans le cadre des piliers habitants visent à favoriser la performance des activités des piliers sectoriels.

Le PRE du Maï-Ndombe est à ce jour porté par un seul projet à savoir le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (Projet Parent du FIP) dont les informations sont renseignées au point I du présent rapport et ses deux financements additionnels dont l'un du CAFI-FONAREDD appelé Projet Intégré REDD+ dans le Maï-Ndombe (PIREDD/MND) et l'autre du Fonds pour l'Environnement Mondiale appelé FA-FEM. Au 30 décembre 2023, seuls les deux projets des financements additionnels sont en cours de mis en œuvre. La situation au niveau de deux projets se présente comme suit :

1 LE PIREDD MAÏ-NDOMBE

D'un budget total de 30 millions USD, le PIREDD Maï-Ndombe couvre quatre Territoires de l'Ex-District du Maï-Ndombe dans l'actuelle Province du Maï-Ndomba à savoir (i) Inongo, (ii) Kiri, (iii) Kutu et (iv) Oshwe.



Issu du financement de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD+ (FONAREDD) de la RDC, ce projet vise à étendre les investissements du PIREDD/Plateaux dans les 4 Territoires de l'Ex-district de Maï-Ndombe avec deux nouveaux objectifs supplémentaires, à savoir la promotion de la planification familiale et l'appui aux activités des populations autochtones.

LE PROGRAMME DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DU MAÏ-NDOMBE (PRE)

Le Programme de Réduction d'Émissions du Maï-Ndombe (PRE) est le premier programme juridictionnel REDD+ pour les paiements basés sur les résultats à grande échelle en RDC et dans le bassin du Congo, parmi les premiers en Afrique et dans le monde. L'objectif est de mettre en place au niveau provincial un modèle de développement vert qui fournit des alternatives à la déforestation tout en luttant contre le changement climatique et la pauvreté, et en améliorant le bien-être local par l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et la protection de la biodiversité.

Le PRE du Maï-Ndombe fait partie de l'approche nationale REDD+ qui inclut :

- a. La mise en place des réformes REDD+ liées aux politiques comme la planification de l'utilisation des terres et la tenure foncière ;
- b. L'infrastructure REDD+ fonctionnelle, en particulier les outils nationaux de la REDD+, comme le registre REDD+, le suivi du couvert forestier, le suivi des standards socio-environnementaux, le système MRV ;
- c. Les institutions nationales REDD+ opérationnelles.

Le Programme est composé de deux types de financement :

- a. Les investissements d'appui à l'infrastructure nationale REDD+ et la mise en œuvre des activités du Programme de Réduction d'Émissions qui, après le Programme d'Investissement pour la Forêt dans sa Composante 1, sont financés actuellement par CAFI/FONAREDD, et le FEM via la Banque mondiale ;
- b. Les paiements basés sur les réductions d'émissions vérifiées par le Programme de Réduction d'Émissions, qui seront payées dans le cadre notamment du contrat d'achat-vente de réduction d'émissions (CAVRE) signé en septembre 2018 pour une période de 5 ans pour un montant de 55 millions de dollars américains, avec le Fonds Carbone de la Banque mondiale.

La mise en vigueur du CAVRE dépend de la levée de six conditionnalités ci-après :

- § présentation de la lettre d'approbation ;
- § soumission d'un plan final de partage des bénéfices (PPB) ;
- § élaboration d'un plan d'action qui décrit les étapes et les délais supplémentaires pour l'adoption d'un mécanisme final de gestion de l'inversion ;
- § élaboration d'un plan d'action qui décrit les étapes et les délais supplémentaires pour que le vendeur puisse démontrer sa capacité à transférer le titre de propriété aux RE, libre de tout intérêt, charge ou réclamation d'un tiers, avant tout transfert de RE ; et
- § préparation des termes de référence de l'unité de mise en œuvre du projet ;
- § fournir les preuves démontrant que le vendeur a obtenu un financement de 2 200 000 USD.



Réunion de travail sur le PRE Maï-Ndombe, Kinshasa RDC

Le PIREDD/Maï-Ndombe est mis en œuvre dans le cadre d'une Délégation de Maîtrise d'ouvrage de l'UC-PIF au Consortium FRMi/WWC. Ce dernier assure la quasi-totalité des activités sous l'encadrement de l'UC-PIF. Pour rappel, le projet a fait l'objet d'une évaluation indépendante satisfaisante au mois de mars 2021 ayant occasionné le décaissement de la seconde phase de financement de 10 millions USD. L'année 2023 a été marquée par une montée en puissance des activités prévues dans le cadre de cette seconde phase mais aussi la tenue de la première réunion du comité de pilotage du projet avec les nouvelles autorités de la Province. A ce jour, les résultats suivants ont été atteints depuis le démarrage.

Etat d'avancement au niveau de différents axes du Projet

Axe 1: Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles.

A travers cet axe, le projet vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles au niveau local à travers la mise en place des structures locales de gouvernance notamment les Comités Locaux de Développement (CLD) et le renforcement des Conseils Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) ainsi que la production des documents de planification spatiale (PSAT) de différents Terroirs villageois. A ce titre :

- 4 Plans locaux de développement durable ont été élaborés ;
- 1 Plan provincial de développement a été élaboré ;
- 568 CLD ont été structurés sur les 600 ciblés ;
- 4 CARG de Territoire ont été redynamisés sur les 4 ciblés ;
- 15 CARG de Secteur ont été redynamisés sur les 15 ciblés ;
- 568 Plans Spatiaux d'Aménagement du Territoire (PSAT) ont été élaborés de manière participative sur les 600 ciblés.



Réunion de sensibilisation et redynamisation du CLD Nzamu dans le Territoire de Kutu

Le projet ayant une durée pour sa mise en œuvre, l'objectif de l'appui aux organes locaux de gouvernance ci-haut cités est celui de les renforcer en capacités afin de les impliquer dans l'encadrement des communautés pendant et après la mise en œuvre du projet de sorte que ces dernières continuent non seulement à observer les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles, mais aussi à être les plates-formes locales par excellence dans lesquelles les questions de développement de ces entités situées au niveau le plus bas de la pyramide administrative sont traitées.

Les différents PSAT produits de manière participative présentent de manière très satisfaisante les Terroirs et ses ressources qu'ils couvrent ainsi que les limites avec les territoires voisins. Au-delà de cette présentation des Terroirs et des ressources naturelles dont ils regorgent, les différents plans contribuent significativement à la baisse des conflits communautaires liés aux limites des terres.



Restitution des résultats de la cartographie participative

Axe 2 : Renforcement des capacités de l'administration décentralisée

Conscient du fait que le projet ne peut pas déployer ses équipes pour couvrir les différentes zones surtout en période de fortes activités, le recours aux services techniques concernés (Environnement, Agriculture, Développement Rural, Intérieur, Foncier et Aménagement du Territoire) par les différentes activités a constitué un levier sur lequel le projet s'appuie afin de les déployer aisément. En termes des résultats, on note :

- 1 plan de renforcement des capacités des dites équipes produit et mis en œuvre ;
- 5 protocoles de collaboration signé avec les services techniques à raison de 1 protocole par service technique ;
- 13 500 Hommes/jours de missions des équipes techniques.

Pour le projet, ces activités de renforcement des équipes des services se sont inscrites dans une approche de durabilité.

Axe 3 : Mise en œuvre des investissements planifiés dans les Plans Simplifiés de Gestion

A travers cet axe, le projet a réalisé principalement des activités qui ont visé à sortir l'agriculture des zones forestières vers les zones savanicoles afin de réduire la pression humaine sur la forêt naturelle. Cette agriculture en savane va de pair avec l'amélioration des techniques culturales des cultures à cycle court (manioc, maïs, etc.) afin d'avoir des rendements de 30 à 40 % par ha comme si on était dans les zones forestières.



Réunion de planification des activités avec les équipes des Services Techniques du Territoire de Kutu



Production agricole en savane, CLD Mazoko, Bokoro, Territoire de Kutu, Province du Mai-Ndombe

Pour le projet, au-delà de l'amélioration du rendement agricole dans les zones savanicoles, les plantations en associant les essences forestières avec celles des cultures à cycle court (agroforesterie) depuis plusieurs années ont permis non seulement de réduire la déforestation, mais ont contribué aussi à répondre à la demande en bois-énergie et à la séquestration du carbone. Les activités de mise en défens des savanes et de protection des forêts déployées dans le cadre de cet axe ont également contribué à lutter contre la déforestation.

A ce jour, les résultats suivants ont été enregistrés :

- 3 766 ha de plantation acacia-manioc mis en place ;
- 2 097 ha de plantation des palmiers à huile en savane mis en place ;
- 1 801 ha des plantations à huile mis en place dans les zones forestières dégradées ;
- 14 043 ha de savanes mis en défens ;
- 5 523 ha de forêts mis en protection.



CLD Iban, plantation d'acacia (50 ha), Territoire de Kutu, Province du Maï-Ndombe

Grâce aux plantations agroforestières réalisées, les communautés continuent à rapporter sur les changements observés dans les zones. Il s'agit notamment du retour de la faune sauvage (gibier) à cause du changement de la biotope, le retour des précipitations à cause du microclimat créé par les plantations réalisées mais aussi un meilleur rendement des produits agricoles occasionné par l'amélioration de la fertilité du sol.

Axe 4 : Développement des chaînes des valeurs des cultures pérennes

La promotion des chaînes des valeurs dans le cadre de ce projet s'inscrit dans l'optique de donner la plus-value à la production locale (création d'une rente de profits) afin de permettre aux communautés d'accéder à des revenus importants. Cet axe a été mis en œuvre durant la phase 1 du projet. Au total, 4 filières ont été développées. Il s'agit des filières (i) huile de palme, (ii) piment, (iii) miel et (iv) cacao.

Les activités déployées dans les différentes zones favorisent une production agricole importante dont la demande potentielle est localisée non seulement au niveau de la Province du Maï-Ndombe, mais aussi dans les Provinces environnantes en occurrence de la ville Province de Kinshasa et la Province du Kwilu.



Présentation des produits transformés issus des chaînes de valeur mises en place par les projets au COPIL à Nioki, Province du Maï-Ndombe

Axe 5 : Mise en place des investissements d'intérêts communautaires pour restaurer la connexion entre les Territoires

Traversée par plusieurs cours d'eau, la Province du Maï-Ndombe est l'une des Provinces de la RDC les plus enclavées. En effet, l'état défectueux de son réseau routier associé à l'absence des ouvrages de franchissement rend difficile la mobilité entre les différents territoires et entre la Province et les autres provinces voisines.

C'est dans ce cadre que le projet avait prévu des investissements structurants pour résoudre dans une certaine mesure cette problématique d'accès. Dès le démarrage du projet, un Plan infrastructure avait été élaboré avec la Province afin de réaliser les investissements en fonction des axes jugés prioritaires. A ce titre, **210 km** de route (points chauds) ont fait l'objet d'un entretien régulier par la méthode HIMO avec la participation des communautés, **24 ponts** et **12 dalots** ont été construits et **310** mètres linéaires de digue ont été rechargés pour faciliter la communication inter-territoire.

Toujours dans le souci de désenclaver la Province de Maï Ndombe, ce financement additionnel a permis d'acquérir un Bac et de soutenir la construction de son quai d'accostage à Masia (Territoire de Kwamouth) et à Lediba (Territoire de Bolobo) sur la rivière Kwa afin de connecter plusieurs Territoires de cette Province à la ville Province de Kinshasa dans un temps relativement réduit.



Route réhabilitée et entretenue sur l'axe Mushie-Mbali, Territoire de Mushie, Province du Mai-Ndombe



Pont Ledib Lemuel, Village Lebo, Territoire de Bolobo, Province du Mai-Ndombe

Cet investissement aura un impact significatif sur les prix des biens qui seront commercialisés dans les



Mise à l'eau du Bac de Lediba par Chanimetal, Kinshasa/RDC



Travaux de construction du quai d'accostage à Lediba, Territoire de Bolobo, Province du Mai-Ndombe

Provinces voisines vu que le nombre de traversées à effectuer est passé de 3 (rivière Mfimi, rivière Kasai et rivière Kwilu sur l'axe Bandundu-Kinshasa) à 1 (rivière Kwa sur l'axe Lediba-Mashambio-Kinshasa). Suivant le planning des travaux, le Bac de Lediba sera en service au premier semestre de l'année 2024.

Axe 6 : Soutien aux populations les plus vulnérables

Au niveau de cet axe, l'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des microprojets de la première phase du projet et le démarrage de ceux prévus dans le cadre de seconde phase. Aussi, le projet avait diligenté des évaluations des microprojets de la première phase afin de tirer les leçons et les capitaliser dans le cadre de la mise en œuvre des microprojets de la seconde phase. Depuis le lancement du projet, au total 12 microprojets (6 pour la phase 1 et 6 pour la phase 2) tirés du Plan en Faveur des Populations Autochtones ont été mis en œuvre. Ces microprojets sont constitués des canardières, des porcheries, de petits malaxeurs pour la transformation de l'huile de palme, etc... Dans les 3 Territoires concernés par ces activités, les résultats atteints ne sont pas identiques tout comme leur impact sur les ressources naturelles des zones où ils sont mis en œuvre. Dans le Territoire de Oshwe, il a été rapporté que les activités en faveur des PA ont contribué à la baisse des activités de chasse par les piégeages en forêt.

Axe 7 : Promouvoir la Planification Familiale

A travers cet axe, le projet vise à sensibiliser les ménages agricoles qui représentent près de 90% dans la Province du Maï-Ndombe, sur la nécessité de bien planifier les naissances dont la croissance annuelle ne va pas de pair avec la croissance de la production agricole. Avec la Direction Provincial du Programme National de la Santé de la Reproduction (PNSR), les activités suivantes ont été réalisées depuis le démarrage du projet :

- Redynamisation et opérationnalisation du Conseil Provincial Multisectoriel de Planning Familial (CTMP-PF) ;
- Formation de 150 pairs éducateurs au sein des CLD ;
- Sensibilisation de près de 10 000 ménages (environ 80 000 personnes) à la planification familiale.

BÉNÉFICES PSE

Conscient du fait que les activités proposées (plantation, entretien des routes, mise en défens des savanes, etc....) par le projet constituaient un travail supplémentaire pour les communautés, des incitations monétaires sous formes des Paiements pour Services Environnementaux leurs ont été versés pour reconnaître les efforts consentis. Ces ressources ont été versées soit aux individus soit à la communauté. Près de 2 millions USD ont été versés aux communautés bénéficiaires sous forme de PSE. Les animateurs du projet ont accompagné les bénéficiaires avec des conseils en termes d'investissements potentiels à réaliser avec ces incitations monétaires. Pour le projet, ces ressources devaient contribuer à l'amélioration des conditions de vie de différents bénéficiaires. A ce titre, certains ont utilisé ces ressources pour acquérir des biens (moto, panneaux solaires, vélos....), pour financer certaines infrastructures communautaires (centres de santé, école, marché,...), pour acheter des terres agricoles, pour prendre en charge les études de leurs enfants, etc...



Pavillon du Marché Central Lisanga rénové grâce aux PSE reversés au CLD Lisanga, Groupement Mbantini, secteur de Kemba, Territoire de Kutu.

MOT DU CHEF DE PROJET



A la suite des 2 phases successives de mise en œuvre de ce projet, nous ne pouvons qu'être globalement satisfaits des résultats atteints et, ce, en dépit des contraintes d'ordre opérationnel et surtout logistique qui ont émaillé le parcours que nous avons pu surmonter avec la participation de toutes les parties prenantes. Nous ne saurions taire l'intérêt grandissant qu'ont démontré les bénéficiaires, indifféremment constitués de peuples autochtones et de bantous, pour adhérer au projet et leur expression de satisfaction qui pour nous, augurent une appropriation ainsi qu'une pérennisation des acquis. Les opérations de terrain étant arrivées à terme, avec toutes les parties prenantes, une stratégie de sortie mérite d'être développée afin de protéger les investissements réalisés. Par ailleurs, le projet a permis de jeter les bases importantes pour le développement des chaînes de valeur de diverses natures faisant appel à de nouveaux financements pour poursuivre avec cette dynamique dans la zone afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration des revenus des communautés.

« François KAPA, Chef de Projet PIREDD/Maï-Ndombe ».

2 FA FEM

Ce 2ème financement additionnel au PGAPF obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial vise à accroître l'envergure des activités du PIREDD/Maï-Ndombe avec un accent particulier pour la prise en compte des aspects de biodiversité. Le FA-FEM couvre les Provinces du Maï-Ndombe et de l'Équateur. La prise en compte de la Province de l'Équateur est justifiée par le fait que la Réserve Naturelle de Tumba Ledima est à cheval de ces deux Provinces. La mise en œuvre des activités sur le terrain est assurée par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), la Direction de Développement Durable (DDD) à travers des protocoles de collaboration et du Consortium FRMi-WWC à travers un contrat de Maîtrise d'Ouvrage Délégué.

Les activités prévues dans le cadre de ce financement additionnel visent à renforcer la gouvernance des ressources naturelles au niveau de ces deux Provinces concernées par le projet. Du point de vue opérationnel, la mise en œuvre des activités au niveau de la Province du Maï-Ndombe a pris fin le 31 décembre 2023 alors qu'au niveau de la Province de l'Équateur, elle prendra fin le 31 mai 2024. Des résultats importants ci-après ont été atteints à la suite de la mise en œuvre des activités au niveau de différentes sous-composantes, suivant l'ordre chronologique du PAD, du PGAPF et ses financements additionnels.

Sous-composante 1a : Renforcement de la gouvernance

A travers cette sous-composante, l'appui du FA-FEM vise (i) à étendre le champ de différents plans réalisés dans le cadre du PIREDD Maï-Ndombe pour la prise en compte des aspects de biodiversité, (ii) à renforcer les capacités des services techniques du Ministère de l'Environnement au niveau National.

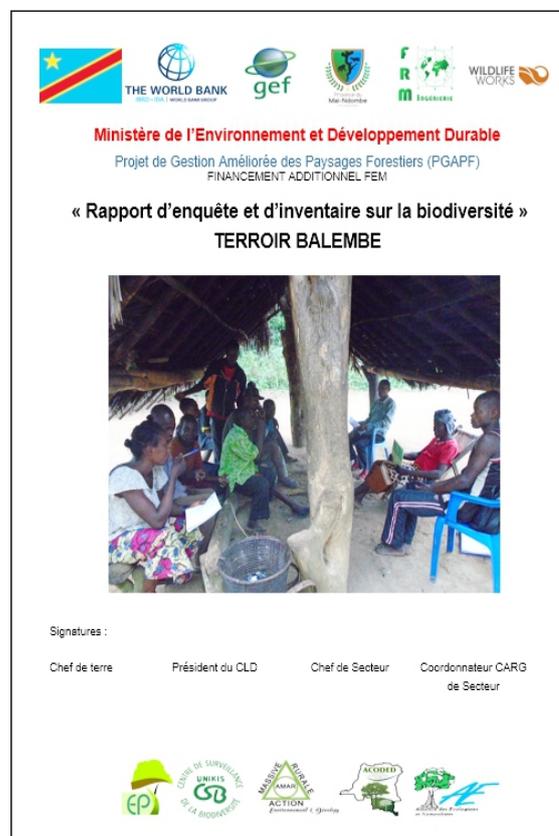
Les résultats suivants ont été atteints :

◆ Par rapport à l'extension du champ des PGRN

- Une étude réalisée sur l'identification et la gestion de hautes valeurs de conservation dans la Province de Maï-Ndombe ;
- Une cartographie élaborée sur la biotopique forestière dans la zone d'intervention, principalement dans les 75 terroirs à haute valeur de conservation dans les terroirs d'Inongo (9), Kiri (56), Kutu (4) et Oshwe (6) ;
- 75 inventaires multiressources réalisées à raison d'un inventaire par Terroir ;
- 75 PGRN validées par les communautés intégrant les résultats d'inventaires multi ressources.

Les activités menées pour l'extension des champs de différents PGRN a permis d'améliorer les connaissances des communautés riveraines sur la richesse faunique, la richesse floristique, la richesse halieutique et la richesse des Produits Forestiers Autres que le Bois d'Oeuvre (PFABO).

Par rapport à la richesse faunique par exemple, le projet a permis d'inventorier au niveau de chaque Territoire suivant les normes de l'UICN, les espèces qui sont (i) en danger d'extinction, (ii) vulnérables, (iii) presque menacées, (iv) peu concernées et (v) sans statut de conservation à l'échelle mondiale.



Pour protéger les différentes espèces qui sont soit en voie d'extinction ou fortement menacées, les mesures de gestion ci-après ont été incluses dans les 75 PGRN qui ont fait l'objet de révision afin de protéger lesdites espèces.

MESURES DE GESTION.

Pour la préservation des ressources halieutiques :

- Interdiction d'utiliser du poison pour pêcher ;
- Interdiction d'utiliser des moustiquaires (filet de très petite taille) pour pêcher ;
- Interdiction d'exercer la pêche nocturne avec machette et torche sur les différents cours d'eau.

Pour la préservation des ressources fauniques :

- Strict respect des périodes de chasse (Avril à Juillet) afin de permettre la reproduction des espèces ;
- Interdiction de détériorer ou détruire les sites de reproduction / d'habitat des espèces menacées ;
- Protection des zones de concentration faunique (chasse et agriculture non autorisée) ;
- Interdiction de pratiquer la chasse en forêt accompagnée de chien.

Pour la préservation des ressources ligneuses et PFABO :

- Protection des zones d'importance écologique (agriculture interdite, interdiction de déraciner les arbres dans les forêts marécageuses où se cachent les poissons) ;
- Interdiction d'abattre les arbres à chenilles, les arbres fruitiers et les palmiers.

◆ Par rapport au renforcement des capacités des services techniques du MEDD

Le renforcement des capacités des services techniques de la MEDD se fait au niveau national et au niveau provincial. Au niveau national, outre le renforcement des experts de la Direction des Services Environnementaux (DSE) de la Direction du Développement Durable (DDD) sur certaines thématiques (Paiements pour services environnementaux, l'utilisation des outils de suivi à distance des activités, etc...), les ressources du FEM ont permis de financer la réalisation des activités majeures suivantes :

1) Développement et mise en œuvre de deux microprojets sur la bioprospection

Avec l'accompagnement du Centre d'Etudes des Substances Naturelles d'Origine Végétale (CESNOV) de l'Université de Kinshasa, les experts de la DSE ont élaboré et mis en œuvre deux microprojets de multiplication de certaines plantes médicinales en voie raréfaction dans la zone avec les communautés de Kempa et de Mbatin dans le Territoire de Kutu.



2) Adoption de la Stratégie Nationale sur la Bioprospection

La stratégie nationale sur la bioprospection fixe (i) les bases de la mise en œuvre de la bioprospection en RDC et définit la vision du pays sur la bioprospection à l'horizon 2030, et (ii) donne les orientations sur la réglementation

liée à la bioprospection et à la mise en œuvre conjointe du processus d'accès et de partage des avantages (APA) liés à l'exploitation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels conformément au Protocole de NAGOYA.

3) Finalisation du Décret sur la bioprospection

La finalisation du Décret sur la bioprospection marque une avancée significative dans ce domaine qui accuse un déficit juridique. En effet, ce Décret va renforcer la sécurité juridique à la fois des communautés et des investisseurs sur la question de bioprospection et garantir une certaine ouverture au marché international en matière des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. Aussi, ce Décret qui sera prochainement présenté en réunion du Conseil des Ministres, assure la mise en œuvre du processus APA.

La finalisation de la stratégie ainsi que le Décret sur la Bioprospection dégagent une opportunité pour la mise en place d'une chaîne de valeur des essences médicinales dont les effets sur la vie des communautés seront positifs pour non seulement l'amélioration de leurs revenus mais aussi pour la santé humaine.



Sous-composante 1c : Mise en œuvre des investissements identifiés dans les PSAT

A travers cette sous-composante, les ressources du FA-FEM visent à financer la création de deux concessions forestières des communautés locales (CFCL) conformément à la loi, d'une superficie totale de 50 000 ha et le développement de leurs plans de gestion. En plus, les ressources du FA-FEM doivent faciliter i) l'identification de deux Comités Locaux de Développement (CLD) qui sont prêts pour développer leurs propres sous-projets REDD+ et ii) en faire l'enregistrement au Registre National de la REDD+. A travers cette dernière activité, le projet voudrait donner à ces deux CLD la possibilité de faire partie du Plan de Partage des Bénéfices (PPB) du Programme de Réductions d'Émissions (PRE) du



Signature des PV de Validation des PGRN revisités, CLD Molele, Territoire de Kiri, Province du Maï-Ndombe

Maï-Ndombe.

A ce jour, les résultats suivants ont été atteints :

- 4 Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) créées ;
- 4 Plans de gestion des CFCL validés de manière participative ;
- 2 Microprojets REDD+ développés et enregistrés au Registre national de la REDD+ ;
- 276 ha de plantations agroforestières mis en place ;
- 4 390 ha de savane mis en défens.

Territoires	Sites	Superficie (ha)
Kiri	Djoko	47 496
	Losomba /Bokonda	42 884
Oshwe	NKalontulu/Bolende	48 209
Inongo	Boototonga/Mpenge	44 027
TOTAL		182 616

Sous-composante 1f : Soutien aux communautés les plus vulnérables

Par rapport au soutien aux populations vulnérables, les ressources du FA-FEM visent à compléter les investissements des six premiers microprojets identifiés dans le cadre du PIREDD Maï-Ndombe et à financer une nouvelle série des microprojets qui seront identifiés à la suite de la mise à jour du Plan en Faveur des Populations Autochtones (PPA).

A ce jour, les résultats suivants ont été atteints :

- 6 anciens microprojets complétés ;
- 1 PPA actualisé ;
- 9 nouveaux microprojets identifiés et mis en œuvre.

Les différents microprojets sont principalement constitués du bétail et de volaille (chèvres, canards, porcs, etc...). Les bénéficiaires des différents investissements ont aussi bénéficié des formations sur les techniques d'élevage du bétail afin de garantir la poursuite des activités pour permettre à d'autres ménages de pouvoir aussi bénéficier du bétail dans le cadre du métayage.

Aussi, cette formation a pour objectif de renforcer les capacités des bénéficiaires dans l'administration des soins vétérinaires en vue de lutter contre les épidémies dévastatrices de bétail.



Microprojet PA: Vue d'un cheptel des Canards, Territoire de Kiri, Province du Maï-Ndombe.

Dans les différents terroirs, des ruches pour la production du miel et des malaxeurs pour la production de l'huile de palme ont été installés. Les deux activités contribuent à l'amélioration des conditions de vie de cette population vulnérable et contribuent à les sédentariser davantage afin de réduire la pression sur les forêts naturelles localisées dans leurs Terroirs.

La mise en œuvre de ces différentes activités est assurée par les ONG locales ayant un ancrage sociologique dans ces zones. Le tableau ci-dessous présente les détails des ménages bénéficiaires touchés.

Ménages bénéficiaires des microprojets

#	SITES	MENAGE
1	Bobangi /INONGO	74
2	Bokoko Sikili/Inongo	85
3	Belongo/Inongo	90
4	Botangela/Kiri	400
5	Molele Kiri	405
6	Ikembe Oshwe	120
7	Centre de Rayonnement St Albert Inongo	50
8	Centre de Rayonnement Sr Immaculée Pendjwa Kiri	50
9	Centre de Rayonnement MC Nkaw Oshwe	50
	Total	1 324

Les ressources du FA-FEM, au delà de l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, visent aussi à améliorer les méthodes de production de certains produits agricoles (huile de palme, farine de manioc, etc.) pour un meilleur rendement avec un minimum d'effort physique possible pour les communautés locales. C'est dans ce cadre, que certains équipements de transformation (malaxeurs, moulins, etc.) ont été mis à la disposition de différents bénéficiaires.



De gauche à droite : Malaxeur traditionnel et malaxeur moderne doté par le projet à Pendjwa, Territoire de Kiri, Province du Mai Ndombe

Sous-composante 1h : Soutien aux aires protégées

A travers cette sous-composante, les ressources du FA-FEM visent principalement à opérationnaliser la Réserve Naturelle de Tumba Lediima (RNTL). En effet, créée par l'Arrêté n°053/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 7 décembre 2006, la RNTL est confrontée, dès lors, à des défis importants, notamment des concessions forestières qui se chevauchent partiellement, des relations difficiles entre l'ICCN et les communautés locales, un modèle de gestion peu clair, etc...

Ainsi, pour répondre aux défis ci-haut cités, les activités suivantes ont été programmées :

- Le renforcement des capacités de l'ICCN ;
- La mise en place d'un dispositif de cogestion avec les communautés locales ;
- La matérialisation participative des limites de la Réserve (enquête socio-économique, cartographie, ...) ;
- Le renforcement des capacités de surveillance et la prise en charge des coûts opérationnels de la Réserve ;
- La mise en place des infrastructures de base.

A ce jour, les résultats suivants ont été atteints :

- Un Comité de Coordination du Site (COCOSI) de la RNTL mis en place et opérationnel ;
- Un draft de la stratégie de surveillance de la RTNL élaborée ;
- Un bâtiment administratif pour le RNTL construit et équipé ;
- Deux habitations pour le Chef de site et son adjoint construites ;
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion de la RNTL effectuée.

Par ailleurs, les ressources du FA-FEM ont permis de doter l'ICCN des équipements et autres matériels. Il s'agit notamment d'un VSAT avec connexion internet et 2 téléphones satellitaires pour assurer la connexion entre la RNTL et les équipes basées à Mbandaka et à Kinshasa, 4 motos pour appuyer la surveillance au sein de la Réserve, 1 canot rapide, un groupe



Bureau du Chef de site de la RNTL



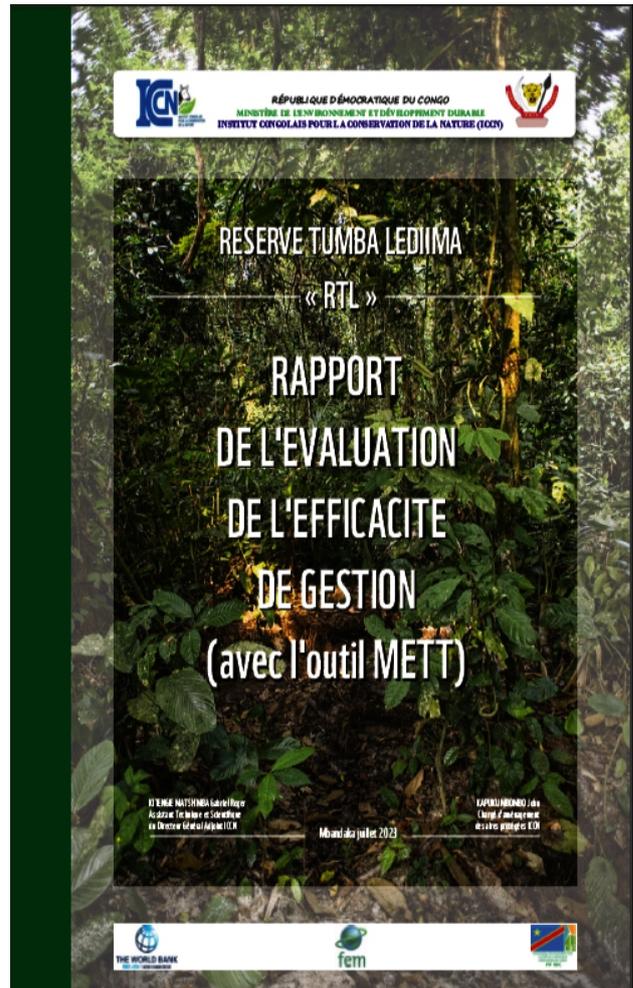
Dotation d'un générateur pour la RNTL

En juillet 2023, la RNTL a fait l'objet d'une évaluation de l'efficacité de la gestion à l'aide de l'outil METT (Management Effectiveness Tracking Tool).

Ainsi, le score METT obtenu pour la RNTL est de **43%** contre une cible attendue de **55%**. Ce score traduit d'une part, le fait que les valeurs naturelles de la RNTL constituent un potentiel très intéressant et d'autre part, que son niveau de gestion est à améliorer. Par conséquent, l'appui du Gouvernement de la RDC et des autres partenaires techniques et financiers reste indispensable pour la conservation de la biodiversité au sein de cette réserve.



Evaluation METT de la RNTL, Mbandaka/RDC



3. PROJET D'OPÉRATIONNALISATION DE L'ERPA (OPERPA)

a) PRÉSENTATION DU PROJET

Ce financement qui est une des conditionnalités à lever pour la mise en vigueur de l'OPERPA, vise à améliorer l'environnement favorable à des paiements efficaces basés sur les résultats dans le cadre du Contrat d'Achat/Vente des Réductions des Émissions (CAVRE/ERPA) du Programme de Réduction du Maï-Ndombe. En effet, la RDC ayant l'ambition de devenir un acteur majeur en matière de la finance carbone, l'OPERPA va renforcer les cadres technique, légal et réglementaire ainsi que le cadre institutionnel, non seulement pour le PRE de la Province du Maï-Ndombe, mais aussi pour l'ensemble du pays. L'Accord de Don entre le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale a été signé le 06 septembre 2022 et l'Ordonnance Présidentielle portant approbation dudit Accord a été signée le 21 février 2023.

b) OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DE L'OPERPA

Améliorer l'environnement favorable à des paiements efficaces basés sur les résultats dans le cadre du Contrat d'Achat/Vente des Réductions des Émissions du Programme de Réduction d'Émissions du Maï-Ndombe (CAVRE/ERPA).

c) COMPOSANTES DE L'OPERPA

COMPOSANTE 1. Cadre technique : Opérationnalisation des outils et infrastructures REDD+ pour le Programme de Réduction d'Émissions Maï-Ndombe

Cette composante soutiendra l'opérationnalisation et le renforcement des outils nationaux de la REDD+ et des cadres techniques qui sous-tendent le fonctionnement du Programme de Réduction d'Émissions de Maï-Ndombe. Il s'agit notamment du suivi, du rapportage et de la vérification des résultats en matière de carbone, de l'hébergement du registre national REDD+, de la distribution des paiements du CAVRE aux bénéficiaires conformément au Plan de Partage des Bénéfices (PPB), de la mise en œuvre des instruments des Sauvegardes Environnementales et Sociales de la REDD+, et de l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) au niveau national avec les canaux et outils de communication appropriés.

COMPOSANTE 2. Cadre juridique et réglementaire : Renforcer les bases juridiques et de gouvernance du Programme de Réduction des Émissions Maï-Ndombe

Cette composante devra renforcer le fonctionnement et

soutenir l'amélioration continue des cadres réglementaire et de gouvernance qui sous-tendent le Programme de Réduction des Émissions Maï-Ndombe, y compris au niveau international, dans le contexte de l'Accord de Paris et des marchés volontaires du carbone.

COMPOSANTE 3. Cadre Institutionnel : Soutenir l'engagement continu et le renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes

Cette composante renforcera les capacités techniques, opérationnelles et de communication des autorités et des parties prenantes du Programme de Réduction des Émissions Maï-Ndombe au niveau national et local (sur base d'une évaluation préliminaire des besoins). En particulier, elle appuiera la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes.

COMPOSANTE 4: Gestion du projet

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre, l'UC-PIF a produit le Manuel d'Exécution du Projet (MEP) qui a été validé par le Banque mondiale ainsi que le PTBA de l'année 2023 en prévision de la mise en vigueur.

c) BÉNÉFICIAIRES DE L'OPERPA

Il existe trois catégories des bénéficiaires de ce projet :

- Les parties prenantes institutionnelles à différents niveaux qui soutiennent la mise en œuvre du PRE Maï-Ndombe (Ministère de l'Environnement et Développement Durable, le Gouvernement Provincial du Maï-Ndombe et son Comité de Pilotage et le FONAREDD);
- Communautés locales et peuples indigènes;
- Et le secteur privé.

Contrat d'Achat-Vente des Réductions d'Émissions (CAVRE/ERPA)

Il s'agit d'un contrat signé entre le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et le Gouvernement de la RDC en septembre 2018 pour 55 millions USD en contrepartie de 11 millions de tonnes équivalents CO2 réduits. Ce second type de financement du Programme de Réduction d'Émissions (PRE) du Maï-Ndombe est un outil dont bénéficie la RDC avec l'appui de la Banque mondiale afin de crédibiliser son marché de carbone, non seulement pour le Programme Juridictionnel du Maï-Ndombe, mais aussi de toutes les initiatives en cours dans ce domaine dans d'autres Provinces.

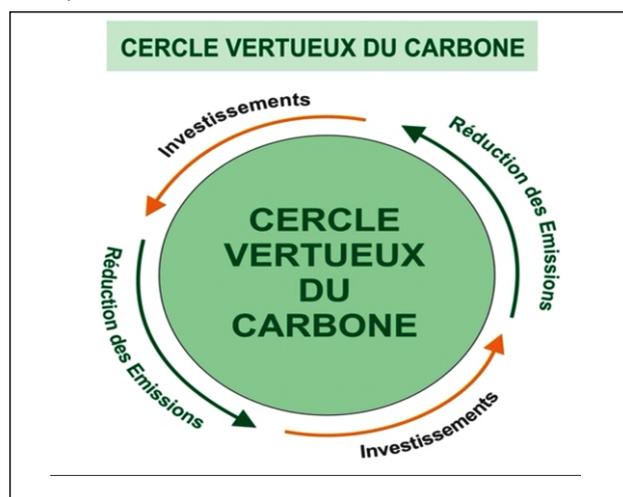
En effet, après avoir complété en 2023 la dernière conditionnalité de mise en vigueur de ce contrat, à savoir l'adoption du Plan de Partage des Bénéfices (PPB), sous la coordination de l'UC-PIF, l'année 2023 a été marquée par la production du premier rapport de suivi du programme (2019-2020) et son audit par un cabinet indépendant recruté par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF). Parallèlement à l'audit de ce premier rapport, les équipes (DIAF, CN-REDD, UC-PIF) ont entrepris les activités pour lever certaines conditions de décaissement à savoir (i) la mise en oeuvre du Plan d'action sur la capacité de la RDC à transférer le titre de propriété des réductions d'émissions (PRE) du Maï-Ndombe et (ii) la programmation des activités.

Pour ce qui est de la capacité de la RDC à transférer le titre de propriété, les actions suivantes doivent être mises en oeuvre :

- revoir l'Arrêté d'Homologation, établir et publier son Annexe 1 ou Manuel de Procédure ;
- organiser le cas échéant, les services techniques de l'État pour mettre en oeuvre l'Arrêté d'Homologation ;
- homologuer le Programme RE Maï-Ndombe ;
- obtenir une lettre engageant le WWC à libérer les Unités des Réductions des Emissions Congolaises (UREC) qui seront émises pour le projet ERA Congo et ;
- émettre une lettre de confirmation de la capacité de la RDC à transférer le titre de propriété des réductions des émissions du PRE Maï-Ndombe.

Pour ce qui est de la programmation des activités, l'objectif est de pouvoir utiliser les ressources du CAVRE/ERPA afin de financer les investissements qui soient capables de contribuer à l'émission de nouveaux crédits carbonés pour ainsi espérer créer un cercle vertueux du carbone pour le Maï-Ndombe.

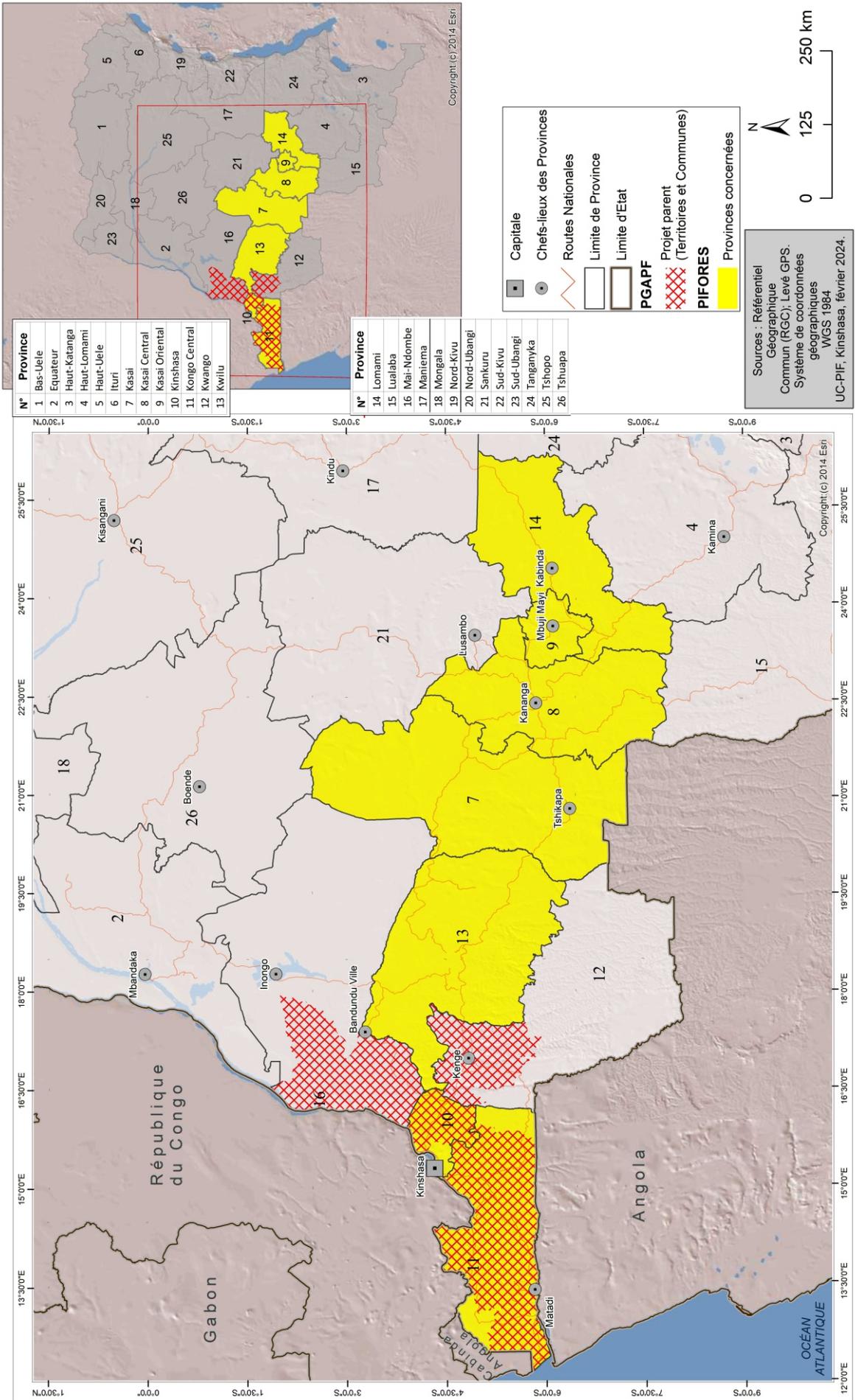
A ce jour, grâce aux activités réalisées dans la Province du Maï-Ndombe, la deuxième phase du cercle (réduction des émissions) vertueux ci-contre est en train d'être complétée. Cependant, le défi pour ce programme juridictionnel sera celui de réaliser la troisième phase du cercle afin d'espérer générer de nouveau des crédits carbonés et ainsi avoir une source de financement permanente pour le développement de la Province du Maï-Ndombe. Le transfert du premier paiement est attendu vers la fin de premier semestre de l'année 2024. Parallèlement aux activités sur l'audit du premier rapport de suivi, l'équipe de travail a amorcé la préparation du deuxième rapport pour la période 2020-2021.



CHRONOGRAMME DE SOUMISSION DU DEUXIÈME RAPPORT DE SUIVI DU PRE MAÏ-NDOMBE

No	Activités	2023				2024				RESPONSABLES																
		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEBVRIER			MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET							
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	
1	Mise à jour du formulaire de collecte de données et des clés d'interprétation pour la détermination des DA																									UC-PIF + DIAF
2	Recrutement des photo interprètes pour la collecte de données (4000 points)																									UC-PIF + DIAF
3	Formation des interprètes à l'utilisation des clés d'interprétation et cartographie																									UC-PIF + DIAF
4	Téléchargement et préparation des images																									UC-PIF + DIAF
5	Collecte de données (interprétation visuelle des échantillons)																									UC-PIF + DIAF
6	Contrôle qualité des données et réinterprétation des points de désaccord																									UC-PIF + DIAF
7	Estimation des DA																									UC-PIF + DIAF
8	Estimation des réductions d'émissions et des incertitudes associées par la méthode de Monte Carlo																									UC-PIF + DIAF
9	Rédaction des sections indépendantes des DA																									UC-PIF + DIAF
10	Intégration des ER dans le rapport																									UC-PIF + DIAF
11	Traduction du rapport en anglais																									UC-PIF + DIAF
12	Évaluation de la complétude du rapport																									UC-PIF + DIAF
13	prise en compte des commentaires du FCPF																									UC-PIF + DIAF
14	Soumission du rapport final pour validation/vérification																									UC-PIF + DIAF

Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) Programme d'Investissement pour la Forêt et la Resaturation des Savanes (PIFORES)



I. Présentation du projet

Il s'agit d'une nouvelle initiative soutenue par la Banque mondiale qui consacre le passage à l'échelle des approches réussies qui ont été développées dans le cadre du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF). Ce passage à l'échelle se traduit non seulement en termes d'objectifs quantitatifs mais aussi en termes de couverture géographique. En effet, le PGAPF était concentré principalement dans trois Provinces (Kongo Central, Maï-Ndombe et Kinshasa) alors que le PIFORES va toucher 7 Provinces retenues dans le cadre du Partenariat entre le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale pour la période 2022-2026.

Démarrée depuis le mois de juillet 2022, l'instruction de ce vaste programme s'est poursuivie durant l'année 2023. Un Accord portant sur l'avance de préparation du PIFORES de **3,4 millions USD** a été signé en décembre 2022 pour financer la réalisation de certaines activités jugées nécessaires pour la finalisation des documents qui accompagnent le PAD et de jeter les bases qui permettront de faire les résultats dès la première année de mise en œuvre du projet.

L'évaluation technique impliquant les équipes de la Banque mondiale et les experts des Ministères sectoriels a eu lieu au mois de mars 2023 suivi des négociations de l'Accord de Financement et son approbation par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale au mois de juin de la même année et la signature de l'Accord de financement est intervenue en septembre 2023.



Objectif de développement et Composantes du projet

L'objectif de développement du PIFORES est celui d'améliorer la gestion des paysages forestiers et renforcer les moyens de subsistance des communautés dans les zones sélectionnées par le projet . Le PIFORES est structuré autour de 5 composantes ci-après :

Composante1 : Amélioration de l'aménagement du Territoire et de la gouvernance pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées **(17 millions USD)**.

A travers cette composante, le projet vise à apporter un soutien à la planification de l'utilisation des terres (Province, Territoire et Terroirs villageois) afin de promouvoir une vision à long terme du développement durable qui équilibre les intérêts économiques, les moyens de subsistance et l'utilisation et la gestion des ressources naturelles.

Composante 2 : Développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur forestière pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance des populations des zones concernées **(215 millions USD)**.

Les activités prévues vont contribuer à la réduction de la pression exercée sur les forêts existantes par la production agricole et la récolte de bois de chauffe/de bois d'oeuvre.

Composante 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace.

Composante 4 : Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification (MRV) et le financement climatique basé sur les résultats.

Composante 5 : Gestion et suivi-évaluation du projet.

II. Préparation de la mise en œuvre

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre du projet, les activités suivantes ont été réalisées en 2023.

a) Mise en vigueur du projet

L'Accord de Financement du PIFORES a prévu deux conditions à compléter pour la mise en vigueur effective du projet. Il s'agit de la publication de l'Ordonnance Présidentielle pour la partie du Don de 10 millions USD et la ratification par le parlement du crédit IDA de 290 millions USD ainsi que de la production du Manuel d'Exécution du Projet (MEP).

Pour ce qui est de l'Ordonnance Présidentielle, le dossier était approuvé par le Gouvernement en vue de la signature par le Président de la République. Le parlement à son tour avait ratifié la partie crédit de l'accord de financement. S'agissant du MEP du projet, les différents tomes ont été produits et soumis à l'avis de non objection de la Banque mondiale.

Parallèlement, les actions étaient en cours au sein de l'Unité de Gestion pour compléter les conditions de décaissement pour ne pas bloquer la mise en œuvre du projet une fois que les conditions de mise en vigueur sont complétées.

Il s'agissait de :

- La production du manuel de procédures pour les subventions aux plantations du secteur privé ;
- La production du manuel de procédures du mécanisme de financement basé sur les résultats (FBR) et du mécanisme des subventions à l'innovation.

b) Gouvernance du projet

Par rapport à la gouvernance du projet, les experts de l'UC-PIF ont réalisé les missions d'informations des parties prenantes au niveau des chefs-lieux des Provinces et certains Territoires touchés par les interventions du PIFORES. Dans ce cadre, des ateliers d'informations ont été organisés pour présenter le projet en ce qui concerne (i) les objectifs du projet, (ii) le dimensionnement des activités et (iii) les modalités de mise en œuvre.

A la suite de différents ateliers, les équipes de l'UC-PIF ont échangé avec les autorités de différentes Provinces concernées par le PIFORES sur la nécessité de la mise en place des comités provinciaux de pilotage du projet. Au 31 décembre 2023, les Comités Provinciaux de Pilotage étaient mis en place dans quatre Provinces, à savoir : i) le Kongo Central, ii) le Kwilu, iii) le Kasai, et iv) le Kasai Central). Dans les autres Provinces du PIFORES, le processus était en cours.



Aussi, au cours de ces différentes missions, l'UC-PIF a lancé le processus de pré-identification des structures locales (ONG) qui joueront le rôle d'Agences Locales d'Exécution (ALE). Ces structures seront recrutées en fonction de leur ancrage sociologique et de leur capacité technique qui constituent une clé de pérennisation des acquis du projet au-delà de la période de mise en œuvre du projet.



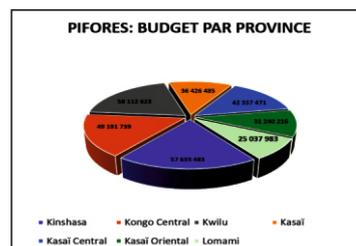
Photo de famille avec le Gouverneur de la Province de la Lomami, Kabinda.

c) Mise œuvre des activités

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'UC-PIF a organisé au 4^{ème} trimestre de l'année 2023, une retraite de travail pour l'immersion du personnel recruté dans le cadre du PIFORES et pour la production de la planification pluriannuelle du projet afin d'avoir un document de référence qui fera l'objet d'ajustements dans le cadre du Plan de Travail et du Budget de chaque année. Suivant cette planification, le budget pour la mise en œuvre des activités au niveau de chaque Province par rapport au

Tableau : Budget du PIFORES par Province

PROVINCES	BUDGET USD	POURCENTAGE
Kinshasa	57 633 483	19 %
Kongo Central	49 191 739	16 %
Kwilu	58 112 623	19 %
Kasai	36 426 485	12 %
Kasai Central	42 357 471	14 %
Kasai Oriental	31 240 216	10 %
Lomami	25 037 983	8 %
Total Général	300 000 000	100 %



SUPERVISION ET APPUI TECHNIQUE DE L'UC-PIF

Gestion Socio-Environnementale

L'année 2023 a été marquée par la finalisation et validation des instruments de gestion environnementale et Sociale du PIFORES, la clôture de la mise en œuvre des instruments Environnementaux et Sociaux du PIREDD MBKIS ainsi que son audit de clôture, le début de la mise en œuvre des micro projets PA du PIREDD MND et FA-FEM. Au niveau de la mise en œuvre des instruments, les procédures environnementales et sociales ont été exécutées, et ont permis de faire la classification des sous-projets du PIFORES. Les doléances des bénéficiaires des activités du PIREDD MND et FA-FEM ont été enregistrées, traitées avec diligence et les bénéficiaires ont été informés à chaque étape du traitement des plaintes. Dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes par rapport au nouveau projet, des missions d'informations du PIFORES ont été diligentées auprès des parties prenantes conformément à son PMPP.

I. ACTIVITÉS DES SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES

L'année 2023 a été marquée par un audit environnemental et social de l'exercice 2022 de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social du PIREDD MBKIS. Les résultats des audits environnementaux et sociaux finaux ont révélé la bonne performance du projet sur ces aspects. Au niveau des ALEs et de la CEP, globalement, le bilan de la période sous revue révèle que la mise en œuvre des mesures environnementale et sociale du projet est conforme à 100 % aux mesures des sauvegardes contenues dans le PGES. La mission de clôture de la BAD a aussi conclu très satisfaisante la mise en œuvre des activités des sauvegardes environnementale et sociale.

La même année a aussi été marquée par la finalisation et la validation des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux du Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes, PIFORES en sigle. Ce projet est soumis aux exigences du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Après évaluation des risques E&S, les instruments ci-dessous ont été produits, validés et publiés.

Il s'agit :

- du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;
- du Plan de Gestion de la Main d'Oeuvre (PGMO) ;
- du Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones (CPPA) ;
- du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES).

Par ailleurs, l'année a été également marquée par deux missions importantes de Screening environnemental et social de la réhabilitation des bâtiments devant abriter les antennes du Kwilu et du Kongo Central.

II. ACTIVITÉS DES SAUVEGARDES SOCIALES

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes installé par l'UC-PIF est fonctionnel avec comme point d'entrée le CLD au niveau communautaire avec des registres en ligne pour une transparence sur la gestion des réclamations. Des posters de sensibilisation ont été distribués durant les réunions et plusieurs émissions de sensibilisation ont aussi été produites avec les radios partenaires. Au total, 7 plaintes ont été reçues durant l'année, dont 5 ont été résolues avec succès, soit un taux de résolution de conflit estimé à 71% (PIREDD MND, FEM, PIREDD MBKIS). Il faut aussi noter qu'au total, 197 plaintes ont été enregistrées pour l'ensemble des projets (113 PIREDD MND, 20 FEM et 64 PIREDD MBKIS) dont 195 ont été résolues avec succès, soit un taux de réalisation global de 98,9%.



Échanges sur les modalités de clôture des plaintes et des activités PIREDD MBKIS au PK 27 avec les CLDs Bayanguma et Bambaye

PLAN EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES

L'année a été marquée par l'intensification des investissements des micro projets de la phase I et II du PIREDD MND ainsi que ceux du FA-FEM. Au total 21 sites incluant les centres de rayonnement dans les Territoires d'Inongo, de Kiri et d'Oswhe ont été choisis pour la mise en œuvre des priorités PA dans les villages identifiés conformément au Plan en Faveur des Peuples Autochtones. Les grandes activités réalisées sont: la finalisation des canardières, la mise à la disposition des communautés des ruches, la finalisation des bacs de rouissage de manioc, la fourniture des moulins, la distribution des cheptels des canards ainsi que des caprins et/ou ovins, la construction des dépôts. Par ces activités, 1 718 ménages PA ont été touchés.

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) ET APPROCHE GENRE

Pour ce qui est des Violences Basées sur le Genre, l'année 2023 a été marquée par la clôture du plan d'action VBG des projets. Dans ce cadre; les activités suivantes ont été menées : i) sensibilisation par des posters VBG auprès des communautés sur les risques des VBG liés au Projet ; ii) formations des staffs du projet sur les différents risques VBG; iii) signature des codes de bonne conduite, y compris l'engagement individuel contre toutes sortes des violences au sein du Projet.

Au cours de l'année 2023, aucune plainte touchant les aspects VBG n'a été enregistrée. Des mesures préventives ont été prises pour les éviter au travers de la sensibilisation continue des responsables au sein du Projet et la signature obligatoire du code d'éthique et de bonne conduite avec prise en compte de la déclaration d'engagement individuel pour la prévention des violences basées sur le genre.



Information sur le projet et collecte des données sur les aspects VBG, plateforme de femmes Kasai Central

L'approche participative de mise en œuvre des projets exige l'implication active des femmes et des jeunes dans les différentes activités de consultation, d'obtention du CLIP, de préparation de terrain, de sensibilisation, des réunions, du choix et de la mise en place des plantations, au niveau du comité de gestion de CLD, ainsi que la participation à la prise des décisions sur l'utilisation des PSE communautaires. Un taux global de participation des femmes a été évalué autour de 35% au cours de la période sous revue.

MISSION DE SUPERVISION

Trois missions de supervision sur la gestion environnementale et sociale ont été réalisées par l'UC-PIF et deux missions ont été organisés pour les bailleurs dont une pour les projets appuyés par la Banque Mondiale et l'autre pour le projet appuyé par la BAD.

Ces missions ont porté essentiellement sur les aspects de screening environnemental et social dans les Provinces du Kongo Central, du Kwilu et du Kasai en vue d'évaluer les préoccupations environnementales et sociales et d'opérer la classification des sous projets. Au niveau du PIREDD MBKIS, les activités ont consisté, d'une part, à s'assurer de la bonne mise en œuvre des diligences de clôture des ALE en matière de sauvegardes environnementales et sociales, et d'autre part, à accompagner ces dernières dans la production des rapports de clôture.

Concernant les projets appuyés par la Banque mondiale, la mission a consisté à faire le suivi environnemental et social de la mise en œuvre des instruments du PIREDD MND ainsi que du FEM et la participation au Comité

Pour ce qui est du PIREDD/MBKIS, la BAD a effectué une mission de supervision pour l'évaluation de la performance et de la conformité environnementale et sociale de clôture du projet suivant les engagements pays repris dans l'Accord de Don. Les conclusions de cette supervision de clôture E&S ont jugé très satisfaisante la mise en œuvre des instruments des sauvegardes par le projet.

Quant à la mise en œuvre du PMPP, des missions d'informations auprès des parties prenantes ont été effectuées dans les six Provinces du PIFORES en vue d'informer les parties prenantes (Autorités locales, Société civile, Secteur privé) sur les modalités de mise en œuvre du projet et les mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux.



MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Pour la meilleure réussite des activités sur le terrain, plusieurs niveaux de participation sont identifiés :

- **Au niveau National :**

Il y a la participation du Secrétaire Général à l'Environnemental et au Développement Durable qui annonce les missions de l'UC-PIF dans les différentes Provinces ainsi que sa présence aux Comités Provinciaux de Pilotage.

- **Au niveau Provincial :**

Les Gouverneurs et les Ministres provinciaux ont été impliqués dans la mise en place des Comités provinciaux de Pilotage. Ils ont participé à des missions de suivi des activités du projet, aux démarches visant l'obtention des bâtiments devant abriter les Antennes provinciales du PIFORES.

- **Au niveau des Territoires :**

Les Administrateurs des Territoires ont été sensibilisés sur le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le cadre de la mise en œuvre du PIFORES au niveau des Territoires. En effet, le projet s'appuiera fortement sur les services techniques (Agriculture, Environnement, Intérieur, Affaires foncières et Développement Rural) des Territoires, pour la mobilisation/sensibilisation des communautés et le suivi des activités sur le terrain.

- **Au niveau Local :**

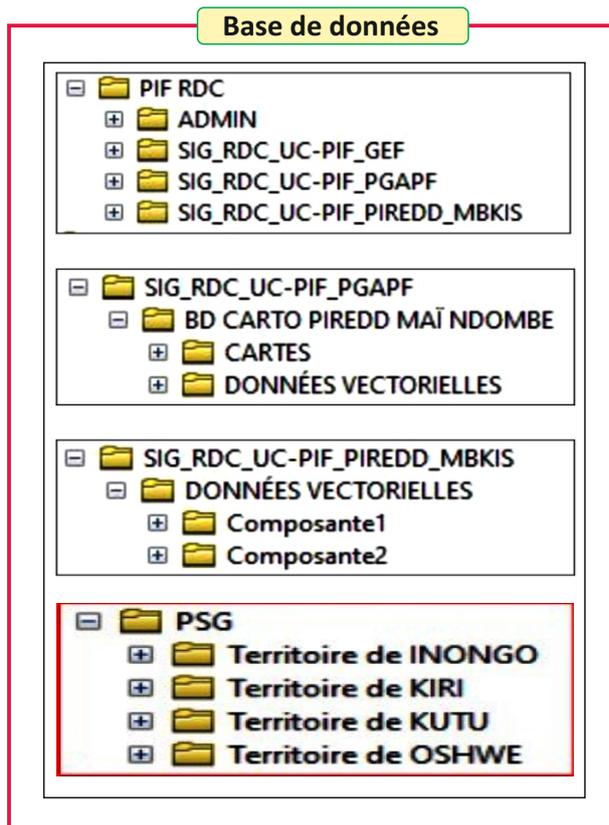
Il y a aussi la participation des radios locales à travers des contrats de partenariat de sensibilisation avec des radios locales, la participation des ONGs locales pour la mise en œuvre des activités.

Systeme d'Information Géographique (SIG)

Grâce au Système d'Information Géographique (SIG) déployé par l'UC-PIF, toutes les réalisations des projets sur le terrain sont géolocalisées. Le recours aux cartes (simples et interactives) et au web Mapping a permis d'assurer un suivi efficace de différents projets.

La cartographie des réalisations, l'analyse, la correction et la validation des données géographiques et vectorielles générées par les projets ont permis d'obtenir une base de données cartographiques fiable.

Le volet Aménagement du Territoire (AT) quant à lui s'est appesanti sur l'évaluation des processus d'élaboration des plans d'aménagement au niveau Provincial, Territorial et Local ; et sur la validation des données cartographiques.



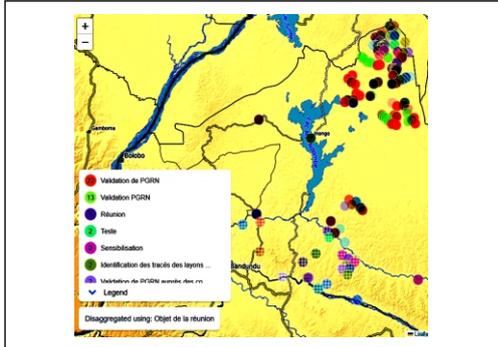
RÉALISATIONS DE L'ANNEE 2023

Dans les volets Systèmes d'Information Géographique (SIG) et Aménagement du Territoire (AT), les activités suivantes ont été réalisées :

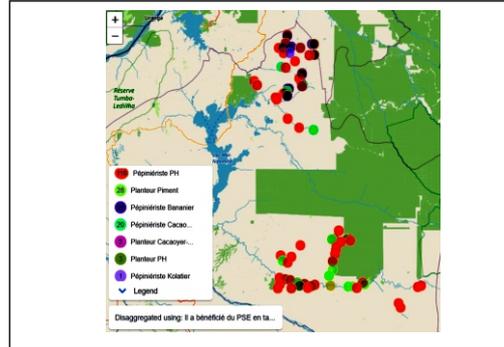
- Le suivi continu et à distance des activités du projet avec l'application Kobo Collect pour le compte du PIREDD Maï-Ndombe ;
- Le suivi à distance avec Kobo Collect des activités relatives à la mise en œuvre de deux micro-projets pilotes de Bio prospection dans la Province du Maï-Ndombe, en partenariat avec la Direction de Développement Durable du Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable ;
- La Supervision du processus d'aménagement du Territoire conduit par le PIREDD Maï-Ndombe et le suivi du processus d'élaboration des Plans Simples d'Aménagement des Territoires (PSAT),
- L'analyse, le toilettage et la validation du premier lot des données cartographiques finales (Shapes file et tables attributaires) produites pour le compte du PIREDD Maï-Ndombe ;
- L'interrogation de la base de données, l'analyse spatiale et statistique pour mettre en évidence les tendances et interactions géographiques entre différents phénomènes ;
- La production des travaux d'aide à la décision et de communication.

Suivi à distance des activités sur le terrain
Modèle d'affichage de données sur Kobo Collect

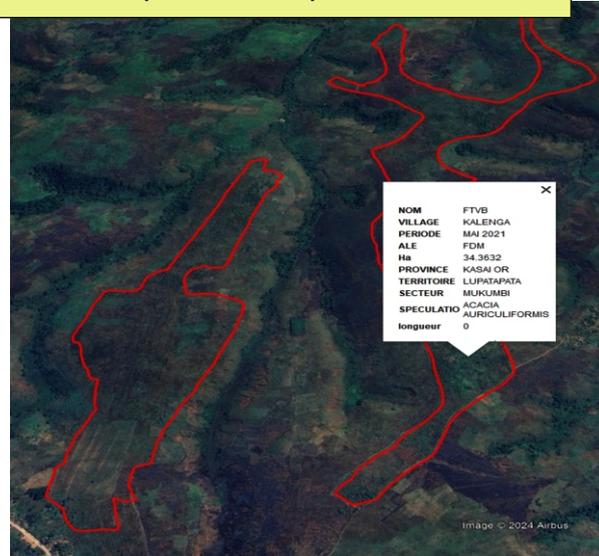
PIREDD Maï-Ndombe : Suivi des PSE



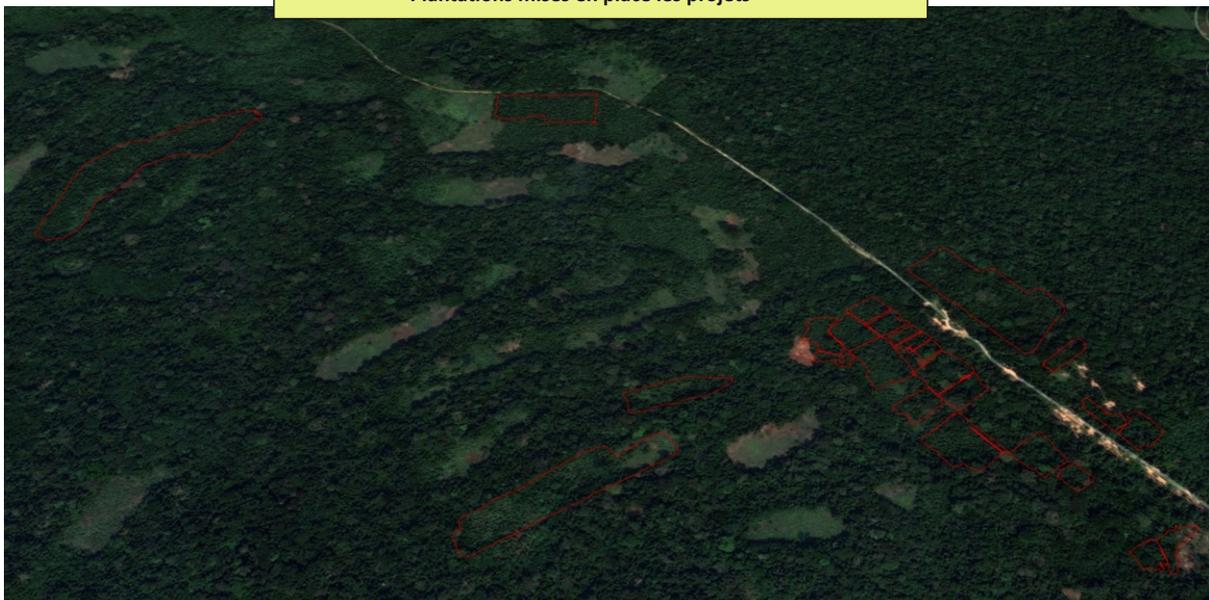
PIREDD Maï-Ndombe : Suivi des Réunions



Recours à l'imagerie satellitale pour le suivi des paysages au sein des plantations et espaces mis en défens.



Plantations mises en place les projets



Communication

Le cadre stratégique de la communication de l'UC-PIF au cours de cette année 2023 était principalement fondé sur la communication pour le Développement avec une combinaison d'approches notamment la Communication pour le changement des comportements et la communication institutionnelle. Cette orientation stratégique a aidé l'UC-PIF à mettre en œuvre une série d'activités pour chacun des projets mis en œuvre conformément au Plan opérationnel de communication élaboré à cet effet.

Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani

Arrivé à sa phase de clôture, la Communication du PIREDD/MBKIS a permis d'aider les communautés locales bénéficiaires et l'ensemble des parties prenantes à mener des actions de capitalisation des acquis du projet en vue d'une meilleure pérennisation. Pour ce faire, il a été organisé notamment :

- L'intensification du programme de production radiophonique pour la vulgarisation de bonnes pratiques en matière de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) par les bénéficiaires au profit de la grande communauté ;
- Des rencontres d'échanges et partages d'expériences entre communautés bénéficiaires et autorités locales pour tirer profit des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du PIREDD/MBKIS ;
- La constitution d'une photothèque en ligne dédiée aux réalisations du PIREDD/MBKIS sur le nouveau site web de l'UC-PIF.

Projet Intégré REDD+ dans la Province du Mai-Ndombe

Pour ce qui est du PIREDD/MND, un plan opérationnel de communication avait déterminé une série d'actions de communication à mener. Celles-ci ont permis notamment de promouvoir les initiatives d'investissements REDD+ propres aux communautés locales et populations autochtones bénéficiaires du projet, de les accompagner dans leurs efforts de sécurisation de ces investissements de manière à les rendre plus autonomes et aptes à participer au processus de développement de leur milieu de vie.

Au nombre des actions de communication entreprises figurent entre autres :

- La publication et la diffusion de 4 newsletters (d'édition trimestrielle) sur les activités du PIREDD/MND ;
- La publication régulière des informations sur la mise en œuvre des activités du projet dans le nouveau site web de l'UC-PIF ainsi que sur les pages des réseaux sociaux de la plateforme digitale de l'UC-PIF ;
- La production et la diffusion des émissions radiophoniques, des chansons et saynètes de théâtre participatif via les médias partenaires pour la sensibilisation des communautés locales et des populations locales en vue de l'adoption de bonnes pratiques agroforestières ;
- L'organisation des réunions de sensibilisation communautaires à l'intention des Comités Locaux de Développement (CLD), des communautés locales et des Populations Autochtones pour partager les bonnes expériences acquises dans le cadre du Projet ;
- L'installation des panneaux de localisation de sites ;
- La production et la dissémination des supports d'information sur les activités du projet tels que les plaquettes d'information, les dépliants, etc. ;
- La production des outils de visibilité pour promouvoir les réalisations du projet, à l'instar des Roll Up, des calendriers, etc. ;
- L'organisation des visites guidées sur les sites de réalisation du projet avec la participation des parties prenantes dont notamment les autorités politico-administratives provinciales et locales, la société civile environnementale, les médias, etc. ;
- La participation à des Fora et Rencontre de Haut-Niveau pour faire connaître les résultats et réalisations du projet via les outils de visibilité produits ;
- La constitution d'une photothèque et d'une vidéothèque en ligne dédiée aux réalisations du projet dans le nouveau site web de l'UC-PIF et sur la plateforme digitale de l'UC-PIF.

Les activités de communication réalisées dans le cadre du PIREDD/MND ont permis de rapprocher davantage les acteurs du Projet avec non seulement les bénéficiaires (communautés locales et populations autochtones) mais aussi et surtout l'ensemble des parties prenantes grâce au partage régulier du flux d'information sur la mise en œuvre du Projet et ce, dans l'optique de faciliter l'adhésion et l'implication de tous dans la bonne mise en œuvre des activités du Projet.

Fonds Additionnel FEM (FA-FEM)

Le Financement Additionnel- FEM vient compléter les interventions en cours du PIREDD MAI-NDOMBE notamment sur des thématiques non prises en compte par le financement initial parmi lesquelles la prise en compte de la Biodiversité dans les documents d'aménagement du territoire. Pour rendre visible et faire connaître les réalisations et résultats du FA-FEM, des actions de communication ont été initiées et réalisées en complément de celles menées dans le cadre du PIREDD MND.

Il s'agit essentiellement de la production des émissions radiophoniques, de la publication et la dissémination des newsletters ainsi que des plaquettes d'information, la production d'un film de capitalisation des acquis du FA-FEM, la constitution d'une photothèque en ligne dédiée aux réalisations du Projet aussi bien sur le site web de l'UC-PIF que sur la plateforme digitale de l'UC-PIF.

Projet d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)

L'année 2023 a été marquée par la phase de préparation du PIFORES notamment dans le domaine de la Communication où les premiers jalons ont été posés en termes d'actions de communication réalisées. Nous pouvons entre autres énumérer :

- La Cartographie des médias opérant dans quelques provinces cibles du PIFORES (Kasaï-Oriental, Kasaï Central, Kasaï, Lomami) ;
- L'organisation des rencontres d'information avec les professionnels des médias sur les grandes articulations du Projet en vue de leur implication et accompagnement dans la mise en œuvre du PIFORES ;
- La production et la diffusion des vidéos sur les activités de Préparation du PIFORES dans les provinces cibles sélectionnées aussi bien sur le site web de l'UC-PIF que dans la plateforme digitale de l'UC-PIF ;
- La Production et la diffusion des reportages vidéo et audio sur les activités de Préparation du PIFORES dans les médias nationaux et locaux ;
- La production et la dissémination des supports de communication et outils de visibilité du PIFORES (dépliant, Roll Up) lors de différents événements, réunions et fora organisés ;
- La publication ainsi que la diffusion des articles et des newsletters sur les activités de préparation du PIFORES dans le site web de l'UC-PIF de même que dans la plateforme digitale de l'UC-PIF ;
- La constitution d'une photothèque et d'une vidéothèque en ligne dédiée au PIFORES sur le site web de l'UC-PIF.

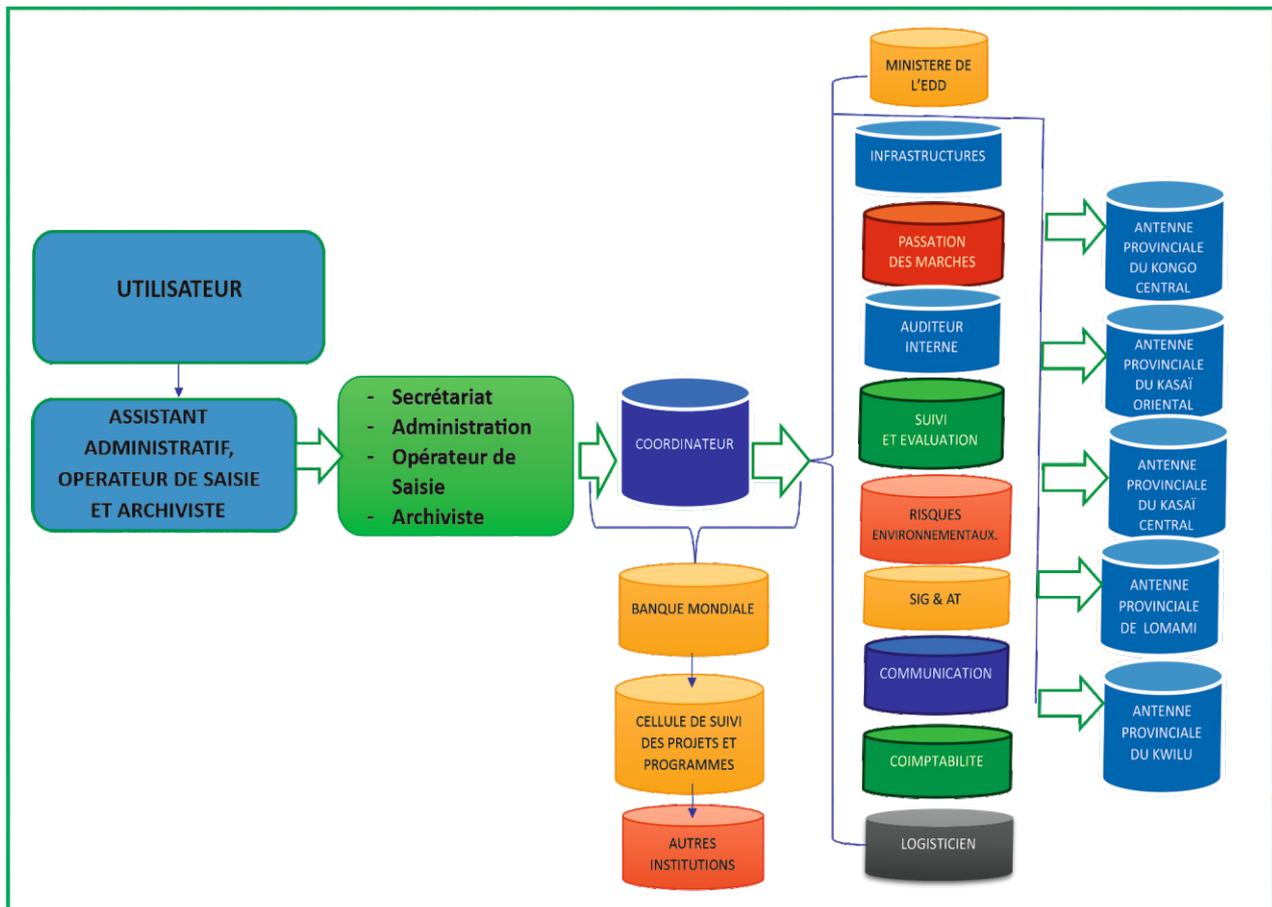


Administration, Secrétariat et Archivage

L'archivage des documents de l'UC-PIF est un moyen de pérenniser le patrimoine documentaire de l'UC-PIF et de faciliter son exploitation dans la conduite courante de votre activité. Ainsi, un accès facile et rapide à vos documents et dossiers vous permet de les traiter de façon optimale.

En 2023, l'Administration de l'UC-PIF a permis de protéger ses droits en cas de contentieux et de justifier son activité lors d'un contrôle. L'archivage a permis également de se plier aux exigences légales en matière de tri, de conservation et de communication des documents.

Tableau : Plan d'archivage de l'UC-PIF



Pour l'opérationnalisation de ce système, le logiciel Maarch-SeedDMS 5.1.2, installé s'appuie sur un noyau progiciel qui garantit un classement chronologique des dossiers. Du fait de sa modularité, ses choix de développement et ses outils d'intégration, la solution qui permet, d'une part, de définir un environnement de travail très personnalisé, et d'autre part de besoins suivants :

1. La numérisation et l'archivage des documents papiers ;
2. La mise à jour du système d'archivage électronique ;
3. La gestion des documents archivés ;

4. L'identification et l'évaluation des documents à archiver ;
5. Le partage des dossiers et documents archivés par service ;
6. Le suivi de traitement des dossiers/courriers dispatchés ;
7. L'assurance de la bonne pratique de recherche et de consultation rapide des données ;
8. La gestion des droits d'accès.

Les documents archivés en 2023 étaient les courriers reçus et expédiés :

- (i) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- (ii) de la Banque mondiale ;
- (iii) de la Banque africaine de développement ;
- (iv) du Cabinet des Finances ;
- (v) des Chefs des projets du PIF ;
- (v) des Coordinations provinciales des projets ;
- (vi) des contrats du personnel de l'UC-PIF ;
- (vii) de diverses notes explicatives et Techniques ;
- (viii) de diverses invitations ;
- (ix) des contrats des partenaires ;
- (x) de diverses fiches d'évaluations, des diverses factures des prestataires et fournisseurs, etc...
- Les résultats obtenus de ce système sont :
- (i) la numérisation et archivage des documents papiers ;
- (ii) l'archivage des documents bureautiques et des mails ;
- (iii) la gestion des documents sous forme des dossiers ;
- (iv) la recherche et consultation rapide des documents ;
- (v) la gestion des droits d'accès ;
- (vi) l'identification et l'évaluation les documents à archiver pour chaque service (administration, Coordination, Passation des Marchés, Comptabilité, Suivi-Evaluation, etc...) ; et
- (vii) la gestion de la confidentialité des documents archivés.



Vue du classement Physique de l'Administratif de l'UC-PIF

Passation des Marchés

1. CONTEXTE

Dans le cadre des activités de son portefeuille, l'UC-PIF a assuré la gestion fiduciaire de la mise en œuvre simultanément de 4 projets dont 3 financés par la Banque Mondiale (PIREDD MAÏ NDOMBE et FA – FEM, PPA-PIFORES) et 1 financé par la Banque Africaine de Développement (PIREDD/MBKIS).

a. Prestations non satisfaisantes des entreprises/fournisseurs et consultants

Tous les marchés engagés ont été exécutés à la satisfaction du Client que nous sommes. Cependant, la situation sécuritaire dans la province du MAÏ-NDOMBE a retardé la mise en œuvre de certains marchés mais aussi impacté sur l'attractivité d'autres marchés devant être exécutés dans la Province.

b. Différend susceptible de déboucher sur des litiges contractuels, des procédures d'arbitrages ou des recours juridiques

Aucun contrat en cours d'exécution ou de passation des marchés durant l'année 2023 n'a ressorti un différend devant mener à une situation de litige ou d'arbitrage. Néanmoins, des mesures nécessaires ont été prises pour bien amorcer la fin de la mission et des activités du Groupement FRMi-WWC.

2. ETAT DE LA PASSATION ET D'EXÉCUTION DES MARCHÉS

Au niveau des projets de la Banque mondiale

a. PIREDD/MAÏ-NDOMBE

Au 31 décembre 2023, le PPM du PIREDD MAÏ-NDOMBE a enregistré 3 marchés, d'un montant total de 7 726 065.59 USD. Pour rappel, les deux contrats MOD assurés par le consortium FRMi-WWC représentent plus de 99% de ce PPM étant donné que la mise en œuvre des activités est déléguée à ce consortium. Sur les 3 marchés prévus, 2 ont été engagés et 1 était en cours de contractualisation. Les 2 marchés engagés représentent un montant global de 7 706 065,59 USD (99,74 % du taux d'engagement) et 67% (2 marchés signés / 3 marchés prévus) en termes de nombre des marchés.

L'activité principale de la passation des marchés au niveau de l'UC-PIF a concerné essentiellement la gestion du contrat du MOD pour la mise en œuvre des activités principale ci après :

- Appui à l'élaboration des PSAT ;
- Mise en œuvre des microprojets PA ;
- Acquisition d'un BAC pour la traversé de la rivière KWA ;
- Construction des quais d'accostage pour le bac.

b. PPA PIFORES

Au 31 décembre 2023, il est prévu dans le PPM du PPA du PIFORES validé au mois de juillet 2023, 27 marchés, représentant un montant total de 28 123 990,00 USD tel que revu, après les économies réalisées sur certains marchés déjà signés. A ce jour, 4 marchés sur 27 ont été engagés par l'UC-PIF représentant un montant global 1 076 990 USD, soit 4 % du montant total des marchés inscrits au PPM du PIFORES dont la majorité sera engagé une fois le projet mis en vigueur. Sur les 27 marchés prévus au PPA, 4 ont été signés durant l'année sous revue.

Les marchés principaux engagés dans le cadre du PPA sont liés à des activités ci-après :

- Renforcement du staff de l'UC-PIF ;
- Acquisition des sachets plastiques biodégradables pour les pépinières ;
- Acquisition des matériels informatiques et de reprographie.

c. FA FEM

Au 31 décembre 2023, il est prévu dans le PPM du FA/FEM, 21 marchés, représentant un montant total de 4 463 489,67 USD tel que revu, après les économies réalisées sur certains marchés déjà signés.

A ce jour, 19 marchés sur 21 du Financement Additionnel ont été engagés par l'UC-PIF représentant un montant global 4 423 489,67 USD soit 99,10 % (4 423 489,67 USD » /montant total « 4 463 489,67 USD ») en termes de montant et 90% (19 marchés signés / 21 marchés prévus) en nombre des marchés.

Il sied de noter que 2 % du décaissement restant est planifié pour le premier trimestre 2024. Les marchés principaux engagés sont liés aux activités ci-après :

- Réception définitive des travaux de construction des bâtiments de la RNTL ;
- Réception des canots rapides pour la RNTL ;
- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée des activités d'agroforesterie d'aménagement et celle liée aux microprojets pour le PA et la mise en place des CFCL.
- Appui à l'élaboration de la stratégie en bioprospection ;
- Appui à l'élaboration du décret sur la bioprospection.

3. RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LA PASSATION DES MARCHÉS

Les nouveaux projets de l'UC-PIF appuyés par la Banque mondiale étant régis par le nouveau cadre de PPM, des séances de renforcement des capacités sur ce nouveau cadre ont été réalisées au cours de l'année 2023. Outre l'équipe de la passation des marchés de l'UC-PIF, ce renforcement des capacités a concerné également les membres de la commission des marchés (UC-PIF, Cabinet du Ministre, Représentants du Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable, Direction de la Réglementation et Contentieux, Direction du Développement Durable), les experts techniques de l'UC-PIF ainsi que les Chefs d'Antenne du PIFORES déjà recrutés.



Renforcement des capacités sur le nouveau cadre de la Passation des Marchés, UC-PIF, Kinshasa/RDC

Au niveau du projet de la Banque Africaine de Développement

Au niveau du PIREDD/MBKIS, le taux d'exécution de tous les marchés passés était de 95 % à la clôture du projet. Le tableau ci-après donne les détails sur la situation des contrats.

Tableau: État d'avancement des acquisitions en termes de nombre.

Rubriques	Biens	Travaux	Services des consultants	Totaux	Taux d'exécution (%)
Contrats et conventions signés	33	214	14	261	95
Acquisitions non engagées et processus de passation des marchés en cours	0	2	7	9	3
Acquisitions non engagées et processus de passation des marchés non démarrés	3	2	0	5	2
Total	36	218	21	275	100

Infrastructures

En ce qui concerne le volet Infrastructures, des missions d'identification des bâtiments devant abriter les Antennes du PIFORES ont été diligentées dans trois des six Provinces touchées par le PIFORES à savoir : le Kongo Central, le Kwilu et le Kasai. Les activités suivantes ont été réalisées au niveau de chaque Province :

1. Province du KONGO CENTRAL

- Faire l'état des lieux du bâtiment ;
- Estimer sommairement la consistance des travaux à réaliser en vue de rendre le bâtiment exploitable par le Projet ;
- Produire la note technique relative au bâtiment mise à la disposition de l'UC-PIF en vue de l'obtention de son avis de non-objection de la Banque mondiale pour la réalisation d'une étude technique et architecturale y relative ;
- Elaborer les TDR pour le recrutement d'un Consultant individuel Architecte pour réaliser l'étude susmentionnée, ainsi que la même étude pour les autres bâtiments des antennes du PIFORES.

2. Province du Kwilu

- Faire l'état des lieux du bâtiment ;
- Estimer sommairement la consistance des travaux à réaliser en vue de rendre le bâtiment exploitable par le Projet ;
- Produire la note technique relative au bâtiment mise à la disposition de l'UC-PIF en vue de l'obtention de son avis de non-objection de la Banque mondiale pour la réalisation d'une étude technique et architecturale y relative.



Bâtiments mis à la disposition du projet pour réhabilitation afin d'abriter les Antennes Provinciales du PIFORES dans les Provinces du Kasai et du Kwilu

3. Province du Kasai

La mission d'identification du bâtiment devant abriter l'Antenne du Kasai et de la réalisation du screening E&S a été effectuée au cours du mois de novembre 2023.

Au total, (3) bâtiments et un (1) terrain, proposés par la Province, ont été visités, mais l'équipe de l'UC-PIF en mission n'a fait aucun choix vu que certains préalables n'étaient pas encore requis.

Suivi et Evaluation (SE)

Les activités réalisées dans le cadre du Suivi et Evaluation des Projets sous la gestion de l'UC-PIF se présentent comme suit:

I. Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF)

Projet Parent

Par rapport au Projet Parent clôturé depuis le 30 Juin 2020, le travail de suivi et évaluation était essentiellement consacré à la réalisation de l'état des lieux des plantations mises en place dans le cadre de la Composante 2a et 3 du PGAPF dans les Provinces de Kinshasa et du Kongo Central. En effet, à la clôture du PGAPF, les différentes plantations du PGAPF n'avaient pas atteint la maturité nécessaire pour faire l'objet d'une valorisation économique complète (apiculture, production des PFNL, carbonisation, etc.). Le PIFORES étant un passage à l'échelle des approches du PGAPF, sa stratégie d'intervention au niveau de sa Composante 2 a prévu la prise en compte des plantations du PGAPF en vue du développement des chaînes de valeur dans la filière Bois-énergie pour ainsi faire les résultats dès la première année de sa mise en oeuvre. Il ressort des conclusions de cet état des lieux qu'en 2023, 60% des plantations tant communautaires que privées sont toujours en bon état, 73% des plantations font l'objet de la récolte et la commercialisation des PFNL et la production du miel. Ces informations, notamment celles en rapport avec les plantations, seront capitalisées dans le cadre du dimensionnement des activités du PIFORES.

Projet Intégré REDD+ dans la Province du Mai-Ndombe

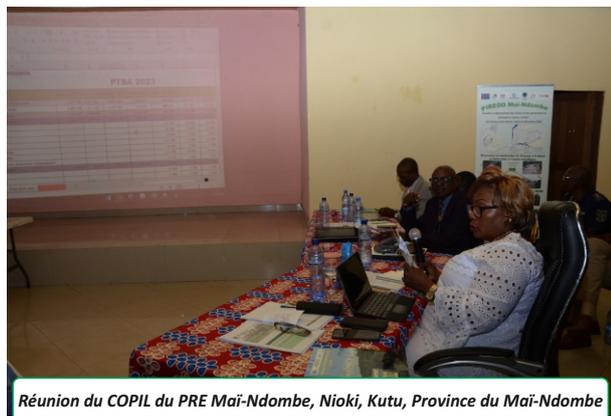
Par rapport au PIREDD Mai-Ndombe, outre les activités de routine relatives à l'analyse des rapports d'avancement du Projet soumis par le MOD et du plan de travail annuel, l'appui technique de l'UC-PIF était essentiellement concentré autour de l'accompagnement du MOD dans la validation de certains processus, notamment ceux relatifs à la seconde vague de structuration des communautés (CLD) et de l'élaboration de différents PSAT d'une part; et d'autre part, à l'analyse et à la validation des données de routine des différents investissements réalisés (plantations, mise en défens, etc.). Aussi, en prévision de la clôture des opérations de terrain, l'UC-PIF a coordonné les activités préparatoires des diligences de clôture du Projet et appuyé le MOD dans la rédaction de la stratégie de sortie du Projet afin de garantir la pérennisation des actions après Projet.

Par rapport à la gouvernance du Projet, l'UC-PIF a coordonné l'organisation technique du Comité Provincial du Pilotage du Projet.

Par ailleurs, en marge de la réunion du Comité de Pilotage du Projet, une visite de terrain a été réalisée par les Autorités de la Province et celles du Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable pour leur permettre de palper du doigt les différents résultats du projet repris sous les plaquettes d'informations relatives aux activités réalisées.



Entretien avec les membres du CLD Konkia, Territoire de Kutu, Mai-Ndombe



Réunion du COPIL du PRE Mai-Ndombe, Nioki, Kutu, Province du Mai-Ndombe

A l'issue de la réunion du Comité de Pilotage et des visites de terrains, les Autorités Provinciales ont formulé les recommandations dont les principales sont les suivantes :

- Faire un plaidoyer pour obtenir des ressources supplémentaires en vue de consolider les acquis du projet ;
- Faire porter la mise en oeuvre des projets au niveau communautaire par les ONGs locales ayant un ancrage sociologique avéré;
- Accélérer la mise en vigueur du projet OPERPA afin de permettre à la Province d'avoir des cadres techniques compétents sur les questions de la finance climatique pour lesquelles la Province est de plus en plus invitée aux différents forums internationaux.

Fonds Additionnel FEM (FA-FEM)

Au niveau du Financement Additionnel FEM, l'appui technique de l'Expert en Suivi-Évaluation a appuyé le MOD dans le plaidoyer auprès des Autorités Provinciales, pour réaliser la dernière étape de la mise en place des 4 CFCL, à savoir la signature de l'Arrêté Provincial. Aussi, au cours de l'année 2023, le dispositif de suivi et évaluation des activités de bio-prospection par les communautés elle même a été rendu effectif. Grâce à ce dispositif (Kobo collect), les communautés bénéficiaires de ces deux micro-projets remontaient les informations relatives aux activités réalisées (état des plantations) sans forcément la présence des animateurs du projet .



Apprentissage de bénéficiaires à l'utilisation de Kobo Collect

Programme de Réduction d'Émissions du Mai-Ndombe (PRE)

Par rapport au PRE Mai-Ndombe, l'UC-PIF a participé à l'élaboration du premier rapport de suivi du programme, aux différentes réunions techniques avec l'équipe des auditeurs sur le rapport soumis et à l'élaboration du chronogramme du deuxième rapport de suivi.



Réunion de travail sur le PRE Mai-Ndombe. UC-PIF, Kinshasa

Par ailleurs, l'UC-PIF ayant été désignée comme étant l'Unité de Gestion du Programme (UGP), elle avait la responsabilité de compléter certaines conditions de décaissement prévues avant les transferts des ressources de l'ERPA. C'est dans ce cadre que l'Expert de Suivi&Evaluation a coordonné le processus de planification des activités communautaires finançables par l'ERPA.

Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)

Par rapport au PIFORES, l'appui technique de l'Expert en Suivi&Evaluation a porté sur les éléments ci-après:

a) Préparation de la mise en vigueur

Conformément à l'Accord de financement, le pays emprunteur a l'obligation de produire le manuel d'Exécution du Projet (MEP) avant la mise en vigueur du projet. Les différents tomes dudit MEP ont été produits dans le délai.

b) Préparation de la mise en oeuvre des activités

Dans le cadre de la mise en oeuvre des activités, les travaux réalisés ont porté sur :

- Le dimensionnement des activités par Province et par Territoire ;
- La planification pluriannuelle du projet ;
- La présentation du projet en terme des composantes, sous-composantes et modalités

de mise en oeuvre dans toutes les Provinces concernées ;

- L'appui aux Ministères Provinciaux de l'Environnement et Développement Durable à la mise en place des Comités Provinciaux de Pilotage ;
- La visite des ONGs locales appelées à jouer potentiellement le rôle des ALEs.



Atelier de présentation du PIFORES, Kananga, Kasai-Central

Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani

Au niveau du PIREDD/MBKIS, l'année 2023 a été totalement consacrée à la mise en oeuvre des diligences de clôture du projet qui portaient sur :

- La validation finale des résultats atteints au niveau des trois bassins du projet ;
- L'analyse et la validation des rapports finaux des ALEs ;
- Le suivi de la mise en oeuvre du plan de transfert des équipements du projet ;
- La production du rapport d'achèvement du projet soumis à la BAD.

Fort des résultats enregistrés dans les trois bassins du projet dans un temps relativement court, sur proposition de la BAD, des discussions autour d'un nouveau financement pour la consolidation des acquis ont été amorcées.

Partage d'expériences

L'année 2023 ayant marqué la fin de la mise en oeuvre des projets du FIP en RDC, l'UC-PIF a pris part à deux ateliers internationaux organisés par le Fonds d'Investissement Climatique en République du Congo à Brazzaville et en Cote-d'Ivoire à Abidjan. A Brazzaville, l'Expert en Suivi&Evaluation a eu l'opportunité de partager avec les nouveaux pays bénéficiaires du FIP l'expérience de la RDC en matière de suivi et d'établissement des rapports du PIF. A Abidjan, dans le cadre du **CIF African Knowledge Event**, l'équipe FIP de la RDC a eu l'occasion de partager les leçons tirées des dix années d'expériences concernant le Fonds d'Investissement Climatique en matière de gestion durable des forêts et de renforcement de la résilience climatique afin de permettre aux nouveaux pays bénéficiaires du FIC de mettre place certaines mesures visant à mitiger certains risques susceptibles de compromettre la bonne mise en oeuvre des projets. Ces leçons portaient notamment sur :

- Les modalités de mise en oeuvre ;
- La prise en compte de la dimension genre et la participation des Populations Autochtones (PA) ;
- L'accès au foncier ;
- Etc.



Délégation de la RDC au CIF African Knowledge Event, Abidjan, Cote-d'Ivoire

Les perspectives du PIF/RDC pour 2024

Pour l'année 2024, les activités majeures du programme se présentent comme suit :

PIREDD/MAÏ-NDOMBE	FEM (FA-FEM)	ERPA	OPERPA	PIREDD/MBKIS	PIFORES	Mobilisation des ressources pour le Programme
<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des travaux de construction des quais d'accostage du bac de Lediba ; - Mise en service du Bac de Lediba ; - Réception des derniers ouvrages réalisés par l'Office des Routes (Ponts et Digues ; - Validation des dernières plantations et paiements des PSE ; - Légalisation des PSAT ; - Adoption par l'Assemblée Provinciale de l'Edit Provincial portant gestion des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'Arrêté Provincial de mise en place des CFCL ; - Signature de l'Arrêté Ministériel sur la bioprospection en RDC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du 1er rapport de suivi du PRE 2019-2020 ; - Transfert des ressources de l'ERPA ; - Planification des activités communautaires ; - Soumission du 2ème rapport de suivi du PRE 2020-2021 ; - Elaboration du manuel des procédures de l'ERPA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en vigueur du projet ; - Révision de l' Arrêté d'Homologation ; - Opérationnalisation du Registre National REDD - Recrutement d'un Expert International en Finances Carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumission du rapport d'achèvement du projet ; - Instruction d'une seconde phase de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en vigueur du projet ; - Mise en place du Comité National et Provinciaux de Pilotage du projet ; - Signature de l'Accord de Partenariat avec l'ANSER et l' Office des Routes ; - Production du manuel des subventions aux plantations ; - Recrutement des ALEs, des Assistants Techniques et MOD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction du programme PSE ; - Instruction du nouveau projet pour couvrir la Province du Kwango.



Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt de la RDC

Boulevard du 30 Juin, Immeuble ROSONS TOWER

Commune de la Gombe, Kinshasa-RDC

Tél: +243818843278 - 827856777

ucpif.rdc@gmail.com

www.pifrdc.org

www.facebook.com/pifrdc
